

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(4<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 6 Octobre 1981.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Dépôt d'une motion de censure (p. 1503).  
MM. Gaudin, le président.
2. — Programme d'indépendance énergétique. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1504).  
M. Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.  
M. Dreyfus, ministre de l'industrie.  
M. Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.  
M. Quiès, président de la mission d'information de la commission de la production, sur l'énergie.
3. — Hommage à la mémoire du président Sadate (p. 1515).
4. — Programme d'indépendance énergétique. — Reprise du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1515).  
M. Ansart, président de la commission de la production.  
M. le président.  
Rappel au règlement (p. 1517).  
MM. Hamel, le président.  
  
Reprise du débat (p. 1517).  
  
Réponses de M. le ministre chargé de l'énergie aux questions de:  
MM. Daillet, Micaux, d'Ornano, Daillet, Gilbert Mathieu, Bourvard, Odru, Mme Gœuriot, MM. Combastell, Odru.  
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
5. — Ordre du jour (p. 1520).

### PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### DEPOT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, en application de l'article 156 du règlement, j'ai l'honneur de vous informer de l'intention des députés du groupe union pour la démocratie française et du groupe du rassemblement pour la République, d'interpeller le Gouvernement en déposant une motion de censure conformément audit règlement. Je vous prie de me donner acte du dépôt de cette motion de censure qui a été établie et signée dans les conditions fixées à l'article 153.

Pour l'information de l'Assemblée nationale, j'en donne lecture.

« Considérant que l'augmentation excessive et injustifiée des dépenses publiques prévue par le projet de loi de finances 1982 entraîne un déficit inacceptable de 95 milliards de francs, sans précédent sous la V<sup>e</sup> République (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes*), qu'elle déstabilise l'équilibre économique de notre pays et risque de remettre en cause notre indépendance nationale (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*). — *Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*), sans pour autant apporter des solutions réelles et durables aux problèmes de l'emploi.

M. Robert-André Vivien. Vous ne riez plus ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. « Considérant que la brutale et dangereuse extension du secteur public (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), la prise de contrôle de la totalité du système bancaire (*Même mouvement sur les mêmes bancs*), l'accrois-

sement de la pression fiscale sur l'ensemble des contribuables. (Même mouvement sur les mêmes bancs), l'atteinte portée à l'outil de travail et le relèvement abusif des contributions indirectes, s'opposent au rétablissement d'un climat de confiance indispensable pour surmonter les difficultés qui marquent la vie quotidienne des Français et en particulier, des plus défavorisés d'entre eux. \* (Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Dominique Taddei.** C'est du marxisme, tendance Groucho !

**M. Jean-Claude Gaudin.** « Considérant que la politique budgétaire en opposition totale à celle de nos partenaires occidentaux a entraîné, malgré des négations répétées et récentes, une dévaluation du franc et qu'au-delà d'une relance artificielle limitée et momentanée, ce budget ne pourra qu'accroître l'inflation sans pour autant freiner le chômage, compromettant ainsi gravement l'avenir de la France et sa place dans le monde. »

\* Conformément à l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, les députés R. P. R. ...

**M. Dominique Taddei.** S'il en existe encore !

**M. Jean-Claude Gaudin.** ... et U. D. F. demandent à l'Assemblée nationale de voter la censure. \* (Vifs applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Robert-André Vivien.** Le Magie circus est muet ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, il n'est pas possible que vous vous spécialisez dans l'animation comique de l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Je vous prie de respecter la dignité de l'Assemblée.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, je suis l'expression de la nation. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Je constate donc le dépôt à seize heures dix d'une motion de censure présentée par M. Gaudin (et quarante-neuf membres de l'Assemblée (1)), en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, et de l'article 156 du règlement. La motion de censure va être notifiée au Gouvernement et affichée.

Conformément à l'article 153, alinéa 1<sup>er</sup>, du règlement, l'Assemblée prend acte de ce dépôt.

En application de l'article 154 du règlement, la date de la discussion de cette motion de censure sera fixée par la conférence des présidents qui se réunira ce soir.

— 2 —

## PROGRAMME D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie.

**M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de l'énergie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, maîtriser l'énergie, voilà un acte de volonté qui conditionne le devenir et la place de la France dans le monde. C'est en organisant notre indépendance énergétique que nous répondons le mieux aux exigences civiques, économiques, sociales et culturelles des Françaises et des Français. C'est en organisant notre indépendance énergétique que nous servons le mieux l'idéal de solidarité internationale et de paix qui anime aujourd'hui notre pays. C'est en organisant notre indépendance énergétique que nous redressons ce mouvement qui fait que, depuis 1973, l'énergie a été un facteur d'inégalité, de tension, d'instabilité et de crise.

Une telle entreprise, réponse à un tel enjeu, ne peut se construire en tout premier lieu qu'avec les représentants de la nation. Ce fut une promesse de M. le Président de la Répu-

blique et un engagement pris devant vous par M. le Premier ministre le 8 juillet dernier. J'ai donc l'honneur de vous exposer les orientations générales du projet de plan d'indépendance énergétique adopté par le conseil des ministres le 30 septembre dernier.

Il s'agit d'un projet d'orientation générale, et donc ouvert, que vous aurez l'occasion d'enrichir puis de compléter lors du vote des plans, budgets et autres textes de caractère législatif. Le présent débat n'épuise donc ni vos compétences décisionnelles ni vos compétences de contrôle. Il marque la première étape d'un processus de réconciliation entre l'énergie et le peuple français... (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Robert-André Vivien.** C'est comique !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** ... qui désormais, par ses élus, par ses associations, par le dispositif institutionnel dont nous proposons la mise en place, exprimera pleinement ses aspirations et maîtrisera son avenir énergétique.

La maîtrise de l'énergie est un facteur de démocratie, d'indépendance, de croissance et de développement. C'est elle qui prépare l'horizon 90.

**M. Robert-André Vivien.** On dirait du Déroulède ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, et avec votre permission...

**M. Robert-André Vivien.** Je vous en prie !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je vous remercie... je voudrais vous dire qu'au cours de ces dernières années la politique énergétique française a toujours été décidée de façon autoritaire et centralisée.

**M. Charles Miossec.** Pas du tout !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Un divorce est né entre un pouvoir et le peuple et, hélas, entre une partie de la population, la science et la technologie.

Nous avons pour devoir de reconstruire la confiance : c'est elle qui fera que les hommes et les femmes de ce pays se reconstruiront dans leur propre communauté scientifique et technique. C'est elle qui fera que le dossier « énergie » s'écrira en termes de responsabilité.

Le présent débat a sa logique démocratique et chronologique. Sa conclusion sera source nouvelle d'information, de décentralisation, de consultation et de contrôle.

Le 30 juillet dernier, le conseil des ministres prend un certain nombre de mesures : elles ont pour but immédiat de créer les premières conditions de cette rencontre.

Sous notre responsabilité commence alors un vaste travail d'étude et de consultation qui nous permet de recevoir toutes les grandes forces de producteurs et de consommateurs, toutes les grandes organisations syndicales, ouvrières et patronales.

Nous rencontrons, à de multiples reprises, tous les responsables des grands établissements publics concernés. Parallèlement, deux groupes de travail sont mis en place : l'un réfléchit sur nos besoins énergétiques à l'horizon 90, l'autre, sur les procédures démocratiques à créer.

Le 12 septembre, les rapports Hugon et Bourjol, issus de ces travaux, sont remis à M. le Premier ministre et à nos collègues. Ils sont adressés à MM. les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, aux présidents des commissions parlementaires et à M. Paul Quilès, président de votre mission d'information.

La presse fera largement état de ces documents que j'aurai l'honneur de présenter devant la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale et la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat.

Parallèlement, M. le Premier ministre consulte, notamment le Conseil économique et social ainsi que le comité de l'énergie atomique.

Le 3 septembre 1981, M. le président de l'Assemblée nationale propose la mise en place d'une mission parlementaire sur l'énergie composée de sept députés. Elle remet son rapport le 1<sup>er</sup> octobre.

Le conseil des ministres du 30 septembre adopte son projet de plan d'indépendance énergétique.

Un tel processus est sans précédent. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Il est normal qu'il ait aujourd'hui ce premier point d'aboutissement dont le contenu préfigurera le plan intérimaire, le budget de 1982 et les programmes régionaux.

Mais l'introduction de la démocratie suppose une permanence. Elle ne saurait s'épuiser dans l'instant. Cette permanence se construit en termes d'information, de décentralisation, de consultation et de contrôle.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cinquante signataires suivantes : MM. Alphandery, Emmanuel Aubert, François d'Aubert, Barnier, Barre, Barrot, Baudouin, Bayard, Bégault, Bigeard, Birraux, Bizet, Jacques Blanc, Christian Bonnet, Bouvard, Cavallé, Couve de Murville, Fèvre, Fouchier, Fuchs, Gaudin, Francis Geng, Gengenwin, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Mme de Hauteclocque, MM. Koehl, Ligot, Alain Madelin, Marcus Mayoud, Méhaignerie, Mestre, Micautx, Charles Millon, Mme Missoffe, M. Miossec, Mme Louise Moreau, MM. Michel d'Ornano, Fernin, Perrut, Proriot, Rigaud, Rossinot, Sautier, Soisson, Sprauer, Stasi, Stirn.

Confiance et responsabilité supposent information mutuelle, qui ne soit le monopole ni d'un centre, ni d'une institution.

Cette information doit irriguer l'ensemble de notre appareil institutionnel.

Voici nos principales propositions.

Nous vous proposons de créer un observatoire de l'énergie auprès du ministère de l'Industrie, véritable banque de données.

Nous vous proposons de créer, auprès de chaque assemblée régionale, une agence régionale de l'énergie.

Nous vous proposons de créer, sur chaque site énergétique, des commissions locales d'information, analogues à celles qui fonctionnent, avec la participation d'un certain nombre d'entre vous à Nogent et à La Hague. Ces commissions ont pour mission d'assurer la concertation, la recherche et la diffusion de l'information. Mises en place dès la phase préliminaire du projet, elles doivent fonctionner de façon pluraliste, contradictoire, indépendante et continue.

La rencontre des présidents des commissions locales d'information au sein d'une conférence nationale doit permettre l'échange d'expériences, l'identification des obstacles, et donc l'amélioration des missions.

**M. Robert-André Vivien.** Don Quichotte ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** A la buvette !

**M. le président.** Monsieur Vivien, pour la dernière fois, je vous demande de cesser de jouer les trublions, sinon je serai obligé de prendre des mesures contre vous. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. Robert-André Vivien.** Prenez-les, monsieur le président !

**M. Robert Wagner.** C'est cela la démocratie !

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** A la buvette ! A la buvette !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je suis au regret de dire au distingué parlementaire qui m'a interrompu que M. Galley, par exemple, siège au sein de la commission locale d'information de Nogent, et je l'en félicite.

**M. Roger Corrèze.** Ce n'est pas pour lui qu'il a dit cela !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Je pense que si cette commission méritait les reproches qu'il lui a adressés, M. Galley n'accepterait pas de prendre part à ses travaux. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Robert-André Vivien.** Je n'ai pas parlé de la commission !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** L'information, et aussi la décentralisation.

L'énergie est une des chances de la décentralisation, et celle-ci est une des chances de celle-là.

Que nous raisonnions en termes de production ou de consommation, la décentralisation suppose nouvelle répartition des compétences, nouvelles structures et nouvelles procédures.

La part des énergies nouvelles et renouvelables dans le bilan énergétique national ne pourra croître que si les autorités décentralisées se mobilisent dans ce domaine.

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** La politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'économie et de substitution, exige de ces mêmes autorités détermination, pouvoirs et moyens.

La déconcentration des services de l'Etat et un nouvel aménagement des établissements publics spécialisés devra accompagner ce mouvement décentralisateur.

Chaque région doit élaborer un plan énergétique tenant compte des prévisions régionales en matière démographique et économique, incluant des objectifs physiques d'économie d'énergie et d'énergies nouvelles.

Ce plan doit inclure une politique d'information, de recherche-développement et d'incitation.

Si la région demeure un lieu qui facilite la programmation décentralisée, l'expression d'ensemble des besoins régionaux, l'agglomération et la commune restent les véritables lieux pratiques et concrets du développement de toutes ces actions.

C'est à ces niveaux que l'on maîtrisera le mieux certains aspects de la consommation énergétique à travers nos plans d'urbanisme, de transport, de circulation, d'aménagement, de gestion des réseaux.

Nouvelles procédures, nouvelles institutions.

Il est donc proposé de créer auprès de chaque assemblée régionale une agence régionale de l'énergie.

Instrument de mission placé près de l'assemblée régionale, cet organisme consultatif assurera des fonctions de conseil et d'assistance technique auprès de l'assemblée régionale et des collectivités locales, de formation, d'information et d'animation.

Véritable commission permanente « énergie » auprès du conseil régional, sa composition doit obéir au double critère de la représentativité et de la compétence. On doit retrouver en son sein une majorité d'élus, de représentants des organisations syndicales, des établissements publics professionnels, du mouvement associatif, du secteur de la recherche et de l'enseignement, des administrations et organismes privés concernés par l'énergie.

Information, décentralisation, consultation.

Il importe que, pour la mise en œuvre des programmes énergétiques et des choix correspondants, les populations et collectivités locales soient étroitement associées et pleinement informées.

L'adhésion des populations constitue une condition d'efficacité. Commissions locales d'information, agences régionales de l'énergie sont des organismes à consulter, tout comme les conseils municipaux, généraux et régionaux.

Mais un progrès sensible sera fait si nous réformons certaines procédures, telles l'enquête d'utilité publique.

Les grands axes de cette réforme se résument dans une meilleure définition de la place de l'enquête dans le processus de décision, l'amélioration de l'information fournie et le caractère contradictoire du débat.

Consultation, décentralisation, information, mais aussi contrôle. Il ne suffit pas que la décision soit démocratique dans son élaboration ; il faut que son application soit contrôlée.

Nos propositions concernent plus spécialement les contrôles parlementaires et administratifs.

Il nous semble que, pour mieux assurer le contrôle parlementaire, le Gouvernement pourrait vous proposer de créer un office d'évaluation des choix technologiques — M. le ministre d'Etat chargé de la recherche et de la technologie aura l'occasion de développer un certain nombre de thèmes à ce sujet — et une délégation parlementaire permanente pour l'énergie.

Afin d'assurer un meilleur contrôle de sûreté, le rôle du haut-commissaire à l'énergie atomique sera renforcé et l'indépendance de l'institut de protection et de sûreté nucléaires garantie. Un haut responsable sera nommé auprès du directeur général d'E. D. F., afin de garantir une bonne prise en compte des préoccupations de sûreté dans les installations.

**M. Robert-André Vivien.** Commissaire du peuple, oui !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nous procéderons également à un renforcement de l'indépendance du conseil supérieur de la sûreté nucléaire, à une modification de sa composition et à la création, près du conseil supérieur de la sûreté nucléaire, d'une commission scientifique spécialisée, permanente et de haut niveau chargée tout spécialement de suivre le fonctionnement de l'usine de La Hague, son extension et, d'une façon plus générale, la technologie du retraitement.

Ainsi, la politique de l'énergie ne se séparera pas de la volonté nationale.

Energie et démocratie, énergie et indépendance.

La maîtrise de l'énergie est un élément de notre souveraineté et de notre indépendance.

**M. Alain Madelin.** C'est mal parti !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nos choix politiques auront d'autant plus d'efficacité que nous avancerons sur la voie de l'indépendance énergétique.

Quel est aujourd'hui l'état de la France ?

En 1980, notre dépendance en matière de charbon, de pétrole, de gaz et d'uranium était respectivement de 56, 98, 70 et 70 p. 100.

Une telle nature de dépendance se retrouve pour maintes matières premières minérales, qu'il s'agisse du cuivre, du chrome, du platine.

Il faut savoir que la facture énergétique française a atteint 126,8 milliards en 1980, et s'élèvera probablement à 162 milliards en 1981.

En 1980, l'approvisionnement français en pétrole brut dépendait pour 70 p. 100 du Moyen-Orient. Au premier semestre 1981, à la suite de la défection de l'Irak, notre dépendance à l'égard de la seule Arabie saoudite a atteint 50 p. 100.

Par comparaison, en 1980, il faut savoir que les Etats-Unis n'importaient que 40 p. 100 de leur consommation, dont moins d'un quart du Moyen-Orient.

Le contexte actuel d'abondance temporaire engendre une fragilité très grande.

La réponse à cette situation réside dans la diversification de nos approvisionnements, qu'il s'agisse de leur nature, de leur origine géographique ou des filières, dans la promotion de la recherche et l'adaptation de notre industrie, enfin, dans une

promotion des énergies nationales traditionnelles disponibles, des énergies nouvelles et renouvelables et une utilisation rationnelle de l'énergie.

Etre indépendant à 50 p. 100, tel est notre objectif à l'horizon 1990.

Mais une politique d'indépendance énergétique doit être considérée comme un facteur déterminant de croissance économique.

En aucun cas, notre politique énergétique ne doit être un frein à nos ambitions économiques. Voilà pourquoi tous nos bilans sont calculés en vue d'assurer à l'horizon 1990 une croissance moyenne de 5 p. 100.

La politique énergétique française doit être conçue comme un facteur de relance, de création d'emplois, d'investissement, de compétitivité et de réajustement de notre balance commerciale.

Le développement de la compétitivité de notre outil industriel constitue la chance d'une moindre dépendance énergétique et une condition de réussite sur le marché international.

Il ne pourra s'acquiescer que par un effort d'utilisation rationnelle de l'énergie dans la production et la consommation.

Cet effort suppose recherche et innovation, incitation et initiative, cohérence et planification.

L'emploi dans l'industrie des biens d'équipement de production et d'utilisation rationnelle de l'énergie doit augmenter de 60 p. 100, atteignant 600 000 personnes à l'horizon 1990.

Une moyenne annuelle d'investissement comprise entre 36 milliards de francs et 50 milliards de francs dans le secteur de l'utilisation rationnelle de l'énergie devrait aboutir à la création de 230 000 à 330 000 emplois d'ici à 1990.

**M. Robert-André Vivien.** Postulat !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** L'accélération du programme d'utilisation rationnelle de l'énergie constitue aujourd'hui l'une des meilleures formes de relance, qu'il s'agisse de la lutte contre l'inflation, de la création d'emplois, de l'aménagement du territoire ou de l'équilibre extérieur.

Notre plan a une parfaite cohérence économique. Aussi l'utilisation rationnelle que nous proposons est-elle parfaitement cohérente avec l'ensemble de nos équilibres.

**Energie et développement.**

La maîtrise de l'énergie favorise un nouveau développement interne et externe, en tant que facteur d'augmentation du niveau de vie, de lutte contre les inégalités sociales et l'austérité, de promotion de la personne; en tant que facteur d'un développement décentralisé responsable et solidaire; en tant que facteur d'innovation et de recherche; en tant qu'objet de planification, d'information, de consultation ou de contrôle.

La maîtrise de l'énergie prépare le troisième millénaire.

Mais ce développement est également international. La maîtrise du recours au pétrole constitue une chance supplémentaire de paix et de victoire contre la faim dans le monde, tout comme la promotion des énergies nouvelles et renouvelables.

Le nouveau contenu de nos rapports avec les pays en voie de développement en dépend.

Le Gouvernement affirme sa volonté de contribuer à la réalisation d'un vaste programme d'aide multilatérale aux pays en voie de développement, destiné à financer par priorité les investissements nécessaires à la production de l'énergie, de matières premières, à la construction d'infrastructures et à la réalisation des économies d'énergie.

Il rappelle sa proposition de création d'une filiale spéciale de la banque mondiale destinée à développer les investissements énergétiques dans le tiers monde.

Dans le cadre de la relance européenne, la France fera des propositions à ses partenaires pour la mise en place de mécanismes de financement adaptés, notamment la création d'une agence auprès de la Banque européenne d'investissement.

La France développera la coopération bilatérale et rappelle son attachement à la conclusion d'accords de codéveloppement.

Le nouveau partage énergétique à construire est une base de la solidarité mondiale attendue.

Les voies que nous venons d'emprunter nous permettent d'établir nos bilans énergétiques pour 1990.

Quels sont, précisément, ces bilans à l'horizon 1990 ?

Mesdames, messieurs, l'évaluation de nos besoins à l'horizon 1990 doit s'accompagner d'un certain nombre de précautions.

D'abord, depuis 1973, on a dû prendre conscience du caractère provisoire et contingent de la situation précédente. Voilà pourquoi la logique veut que l'évaluation se fasse à partir de la demande, secteur par secteur.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes internationales, des délais de réalisation des investissements, il convient d'être prudent dans les estimations et de considérer 1990 moins comme un horizon à construire que comme une voie de passage obligée pour la dernière décennie de ce siècle.

**M. Robert-André Vivien.** Ça, c'est La Palice !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Il convient aussi de tenir compte de la nature et de l'importance de nos approvisionnements énergétiques extérieurs. La crédibilité de notre discours international en dépend.

La production de l'énergie, en aucun cas et à aucun moment, ne doit constituer un frein à notre croissance et à notre développement. En tout état de cause, les plans successifs devront permettre de procéder aux réajustements nécessaires.

D'abord, quels objectifs pouvons-nous atteindre dans l'exploitation de ce gisement national que constitue le secteur des économies d'énergie ou de l'utilisation rationnelle de l'énergie ?

Il nous semble que ce gisement peut représenter, à l'horizon 1990, quelque quarante millions de tonnes d'équivalent-pétrole. Ce programme ambitieux est cohérent avec nos objectifs économiques, sociaux et politiques. Sa réalisation nécessite la mise en place de moyens institutionnels, financiers et réglementaires nouveaux et adaptés qui peuvent compenser le caractère très décentralisé des décideurs.

Pour les investissements d'économie d'énergie et de substitution aux hydrocarbures, le Gouvernement mettra en place les moyens financiers cohérents avec les objectifs retenus.

C'est ainsi qu'il proposera la création d'un compte épargne énergie pour les particuliers, sur le principe du compte épargne logement et l'extension du mécanisme du fonds de garantie pour les investissements.

Le régime d'encadrement des sofergies sera réexaminé avant le 31 mars 1982 à la lumière des résultats obtenus par ces sociétés.

Toute entreprise présentant un projet d'utilisation rationnelle de l'énergie devra, à condition que la situation financière ne soit pas compromise, obtenir des financements adaptés. A cet effet, le ministère de l'économie et des finances s'assurera que les enveloppes de prêts bonifiés seront reconduites pour des montants adaptés aux besoins et que les crédits bancaires à moyen terme seront rendus disponibles à hauteur des besoins.

Par ailleurs, le Gouvernement réorientera vers les économies d'énergie les interventions de l'A. N. A. H. Une déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie des particuliers est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1982.

Enfin, le Gouvernement mettra à l'étude des mécanismes d'incitation fiscale concernant les organismes de crédit-bail et les projets lourds en investissements.

Je précise que la mesure de déduction fiscale et le compte épargne énergie bénéficient aux propriétaires occupants.

En matière de transport, le Gouvernement veillera à ce que la politique des transports prenne en charge le double objectif d'économiser les produits pétroliers et de réduire la dépendance de ce secteur à l'égard de cette source d'énergie. Cet objectif devra être poursuivi tant par des mesures propres à chaque mode de transport que par une politique globale.

Le Gouvernement mettra au point un plan programme de travaux d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies nouvelles dans les bâtiments publics.

Fort de cette évaluation du gisement d'économies d'énergie, nous avons estimé que le bilan moyen énergétique nécessaire à l'horizon 1990 pouvait atteindre 232 millions de tonnes équivalent-pétrole. Compte tenu de l'environnement et des principes que j'ai rappelés, la répartition de la consommation d'énergie entre les différents secteurs producteurs à l'horizon 1990 ne peut que donner lieu à l'établissement de fourchettes.

Ces fourchettes devraient se situer entre 35 et 40 millions de tonnes équivalent-pétrole pour le charbon, entre 70 et 75 millions pour le pétrole, entre 31 et 40 millions pour le gaz, entre 14 et 15 millions pour l'hydraulique, entre 10 et 14 millions pour les énergies nouvelles, et entre 60 et 66 millions pour le nucléaire.

**M. Alain Madelin.** Et le vent ?

**M. Didier Chouat.** Vous vous en chargez !

**M. Michel Noir.** Il y a aussi l'eau chaude !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Il me semble avoir parlé des énergies nouvelles. Je vous remercie néanmoins, monsieur le député, de cette interruption qui facilite ma transition.

S'agissant des énergies nouvelles et renouvelables, nous fixons comme objectif de tripler leur part dans le bilan énergétique de la France d'ici à 1990. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

En 1973, elles représentaient 2 500 000 t.e.p. En 1981, elles en représentent 3 400 000.

**M. Didier Chouat.** Quel progrès ! (Sourires sur les bancs des socialistes.)

**M. le ministre chargé de l'énergie.** En 1990, elles en représenteront de 10 à 14 millions.

L'enjeu d'une politique de développement des énergies nouvelles et renouvelables n'est pas seulement technique. C'est un choix social et politique pour la France et pour le monde.

**M. Pierre Jagoret.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Toute avancée technologique faite en France ou grâce à la France peut et doit bénéficier prioritairement au desserrement de la contrainte énergétique qui lie les pays en voie de développement. Mais elle bénéficie aussi à la France.

L'agriculture française, en particulier, peut trouver dans le développement des usages énergétiques de la biomasse, du bois, des agrocarburants, une source de valorisation nouvelle de son activité et de productivité accrue. Pour mener à bien cette orientation, il sera proposé de tripler l'effort de recherche de 1981 à 1985.

Toute action décentralisée ne peut que profiter au développement de ce gisement.

Les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer en matière d'utilisation de l'énergie solaire, de la géothermie et de la biomasse.

En arrive au charbon. Jusqu'à une date récente, le charbon était considéré dans notre pays comme un problème social qu'il s'agissait d'éliminer le plus rapidement possible.

Le Gouvernement a une autre ambition pour le charbon. On avait oublié qu'il est aussi une des formes d'énergie les plus importantes et pour laquelle, au contraire du pétrole, il n'apparaît aucun risque de pénurie mondiale à long terme. De plus, la France dispose d'une grande tradition charbonnière, d'hommes compétents et aussi de gisements exploitables, qui contribuent à notre indépendance énergétique.

Par souci d'indépendance et de diversification, la France ne doit pas abandonner sa place sur la scène mondiale. Le Gouvernement lancera une politique charbonnière ambitieuse, visant à assurer une consommation nationale à l'horizon 1990 comprise entre 53 et 60 millions de tonnes à partir du charbon national et du charbon importé.

Les conditions de mise en œuvre de cette politique charbonnière seront définies dans un contrat de programme entre l'Etat et les Charbonnages de France, qui permettra à cette grande entreprise publique de mobiliser l'ensemble de ses forces pour développer la production nationale de charbon.

Le contrat définira notamment la prime au charbon national fixée pour permettre le développement des gisements dont le surcoût moyen n'excède pas 2,5 centimes par thermie dans les conditions économiques actuelles. Il fixera également un programme de prospection, un programme de formation et un plan pluriannuel d'investissement.

Les mécanismes d'incitation aux économies d'énergie sont applicables à la conversion au charbon.

Le Gouvernement définira une organisation des moyens à mettre en place pour assurer l'importation et la commercialisation de charbon permettant à la France de prendre une position solide.

Après les énergies nouvelles et renouvelables et le charbon, le nucléaire.

La crise de l'énergie en 1973 a accéléré le passage au stade industriel de la filière électronucléaire. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de l'effort, mais également les inconvénients de la précipitation.

La compétence de nos chercheurs, ingénieurs, techniciens et ouvriers est mondialement reconnue et nous devons être fiers de leurs réalisations.

**M. Yves Lancien.** C'est nous qui l'avons fait !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** C'est la France ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mais nul ne saurait nier les problèmes que créent l'exigence de sécurité individuelle et collective, la gestion des déchets produits et le mode de société induit.

Ces risques doivent et peuvent être maîtrisés à condition de s'en donner le temps et les moyens.

En ce qui concerne la sécurité des personnes, l'expérience portant maintenant sur le fonctionnement de deux cents réacteurs, pendant plus de dix ans, n'a fait apparaître aucun accident collectif grave. Ce constat ne peut être fait pour nulle autre énergie.

**M. Yves Lancien.** Très bien !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Ce sont ces considérations qui motivent nos propositions en matière de contrôle, d'information, de décentralisation et de sûreté.

Quant au développement de la production, pour la période 1982-1983, le Gouvernement vous propose d'engager six tranches nucléaires au lieu de neuf retenues antérieurement.

Le risque de suréquipement en puissance électrique induit par cette décision d'engagement existe. Il est justifié par les incertitudes à l'horizon 1990, tant sur le contexte énergétique international que sur le rythme de croissance des consommations de charbon et d'autres énergies, ainsi que par les incertitudes relatives à la pénétration de l'électricité.

Il est aussi justifié par la nécessité de conserver un outil industriel compétitif et par la gravité des conséquences d'un déficit éventuel de puissance électrique. Cet aspect industriel sera plus spécialement développé par M. le ministre de l'industrie.

Par la suite, le Gouvernement annoncera, à la suite d'une procédure démocratique, la liste des sites retenus pour l'implantation des six tranches prévues. M. le Premier ministre développera lui-même des propositions pour la définition de cette procédure démocratique.

Les plages d'incertitudes sur les consommations et les approvisionnements sont considérables. C'est pourquoi le Gouvernement engagera une programmation ajustable. Il soumettra au pays un programme d'indépendance énergétique à horizon 1990 dans le cadre de la préparation du plan de cinq ans.

En ce qui concerne le retraitement, le Gouvernement lui est favorable. L'extension de l'usine de La Hague sera poursuivie. (Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.) Mais en égard aux questions réelles qui sont posées, nous rappelons notre proposition de créer une commission scientifique spéciale de haut niveau auprès du conseil supérieur de la sûreté nucléaire pour suivre le fonctionnement de l'usine, ses travaux d'extension et, de façon plus générale, pour veiller à ce qu'en ce domaine le Gouvernement et le Parlement puissent toujours être assurés que l'on domine la technologie. M. le Premier ministre aura l'occasion de développer ce point et de vous dire qu'il souhaite voir cette commission fonctionner le plus rapidement possible.

Après le nucléaire, le pétrole.

Nous avons retenu une fourchette basse de consommation de pétrole — il vaut mieux avoir en la matière de bonnes surprises plutôt que de mauvaises. Cela procède de notre volonté de maîtriser le recours à cette énergie.

Le prix du pétrole commandant, au moins pour une dizaine d'années, le prix des autres énergies, il reste pour notre économie une donnée majeure. De ce point de vue, quelles sont nos conclusions ?

Voici les facteurs qui peuvent gouverner l'évolution en hausse des prix du pétrole : l'évolution de la demande pétrolière mondiale elle-même dépendante de la croissance des pays développés et en voie de développement et des rapports entre le Nord et le Sud ; le coût de développement des nouveaux gisements ; le coût réel des énergies de substitution ; l'évolution des réserves récupérables ; l'évolution du dollar et l'inflation mondiale ; la stratégie des membres de l'O.P.E.P. ; l'instabilité publique ; les coûts croissants d'exploitation et de développement des nouveaux gisements. Enfin, il ne faut pas oublier la nature du pétrole qui est un capital et non un revenu.

Aujourd'hui, nous assistons à une pause du prix du pétrole. Tout nous conduit à la qualifier de conjoncturelle : la baisse de la demande de pétrole est principalement due au ralentissement de la croissance économique mondiale, passée de 3 à 1,5 p. 100 par an ; les structures de production et de consommation d'énergie ne sont pas réellement transformées, malgré les efforts déjà engagés ; le comportement de certains pays producteurs ne peut être que transitoire ; enfin, depuis 1981 les taux élevés du crédit dans le monde incitent les compagnies pétrolières à déstocker.

La conjugaison de ces certitudes et incertitudes renforce notre plaidoyer en faveur de la diversification de nos approvisionnements énergétiques.

Le Gouvernement considère que l'indépendance énergétique du pays implique une industrie de raffinage compétitive. Il mettra en œuvre, avec la profession, un plan concerté pour les prochaines années, arrêtant notamment le régime des prix du marché intérieur, la réduction ordonnée des capacités de distillation, en garantissant le maintien de l'emploi, le programme d'investissement et la diversification dans les autres filières énergétiques.

Enfin, le gaz. Le Gouvernement développera la part du gaz dans le bilan énergétique au maximum compatible avec la sécurité des approvisionnements du pays, sous réserve d'un coût d'achat permettant un écoulement satisfaisant. La contribution du gaz au bilan prévisionnel de 1990 se situe dans une fourchette qui va de 13,4 à 17,3 p. 100. L'estimation basse, 31 millions de tonnes équivalent-pétrole, correspond au volume d'approvisionnement sur lequel on peut compter avec une probabilité raisonnable.

Mais aux avantages de la filière gaz — volume des réserves mondiales, bonne diversification géographique — s'ajoute la possibilité de développer la coopération bilatérale avec les pays producteurs en voie de développement. Aussi, pour ces raisons, le Gouvernement suscitera-t-il la recherche de nouveaux approvisionnements pour atteindre l'objectif de 40 millions de tonnes équivalent-pétrole.

L'ajustement de la prévision de consommation de gaz pour 1990 s'effectuera au fur et à mesure des nouveaux contrats et du développement des équipements favorisant une souplesse d'utilisation adaptée à l'évolution de la structure de nos approvisionnements.

Mesdames, messieurs, au lendemain de la première crise de l'énergie, la France a engagé un effort très lourd pour développer la production nationale d'énergie. Il convient qu'à l'avenir cet effort soit pleinement valorisé. C'est pourquoi la réussite de notre politique énergétique exige que soient menés en pleine cohérence, d'une part, le développement et la diversification de nos sources d'énergie, d'autre part, l'adaptation et la modernisation de nos modes de consommation.

Sans cette cohérence, sans la participation de chacun à cette entreprise, nos industries ne sauront reconquérir les marchés perdus dans la crise, les particuliers continueront de voir leurs charges s'alourdir et leur niveau de vie stagner, la France risquerait d'y perdre son indépendance.

Par leur vote, au printemps dernier, les Françaises et les Français ont clairement exprimé qu'ils voulaient prendre en main leur responsabilité et, par un effort solidaire, reconstruire une société plus juste, une économie plus forte.

**M. Robert-André Vivien.** On n'en prend pas le chemin !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Notre projet de société passe par la réconciliation des Français avec l'énergie, la participation des citoyens, des associations et des élus aux grands choix économiques, la mobilisation des acteurs décentralisés, l'exercice de la solidarité régionale et nationale.

Notre projet économique passe par l'indépendance nationale, la réduction des inégalités au sein du pays et dans le monde, et le développement de l'emploi. Nous nous sommes assurés qu'en aucun cas les choix énergétiques ne constituent un frein à la croissance économique.

Mesdames, messieurs, nous vous soumettons un projet qui ne verse ni dans la prophétie, ni dans le dogmatisme, mais propose une méthode et des objectifs. Il est fondé sur le respect des engagements et une maîtrise des réalités.

Nous ouvrons un chemin fait de lucidité dans l'analyse et de courage dans l'action. C'est ainsi que nous entendons jalonner l'avenir de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie.

**M. Pierre Dreyfus,** ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, j'ajouterai quelques mots aux propos de M. le ministre de l'énergie, avec lequel je suis en plein accord.

**M. Alain Madelin.** Qui en doutait ?

**M. le ministre de l'industrie.** Nous avons la volonté d'appliquer, dans les mois et années qui viennent, une politique de développement économique.

Nous ferons tout notre possible pour réussir mais, comme l'a indiqué M. le ministre de l'énergie, nous ne devons pas être freinés par l'insuffisance des ressources énergétiques.

Un effort doit être engagé pour adapter notre appareil industriel et nos modes de consommation à ces conditions nouvelles, ce qui prendra un certain temps. Il faut ainsi continuer à développer les productions nationales et à nous servir de celles-ci et des atouts qu'elles nous donnent pour renforcer le caractère concurrentiel de notre industrie et améliorer les conditions de vie des Français.

Cet effort nouveau exige le renforcement des techniques de pointe d'un secteur industriel qui peut devenir un des moteurs d'une croissance forte pour l'emploi et d'une économie indépendante progressivement libérée des énergies importées.

Au point de vue industriel, nous insistons notamment sur la poursuite du développement d'un programme nucléaire soutenu, que nous avons les moyens de maîtriser, tout en renforçant les assurances de sécurité.

Ne tenons pas pour négligeables les emplois que cette industrie offre aux Français, car l'exportation peut se développer à condition que les acheteurs étrangers ne doutent pas de notre détermination. Je viens de la vérifier hier encore à Mexico.

**M. Yves Lancien.** Vive le Mexique !

**M. le ministre de l'industrie.** Si nous voulons l'emporter sur nos concurrents étrangers, les Mexicains, par exemple, doivent savoir que nous poursuivons notre effort dans le domaine nucléaire. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le ministre de l'industrie.** Dans le secteur du charbon, nous allons consentir aussi un effort notable. Mais rappelez-vous que, dans l'industrie, les choses vont lentement et que nous ne pouvons pas compter avec réalisme sur des investissements massifs, notamment pour les chaudières des industries privées. Persuadons les industriels que les investissements, pour être valables, doivent être durables.

**M. Albert Brochard.** Les industriels ne rêvent pas !

**M. le ministre de l'industrie.** Pour le gaz, nous procédons à un approvisionnement diversifié en négociant dès à présent tous azimuts.

**M. Yves Lancien.** L'U. R. S. S. !

**M. le ministre de l'industrie.** Mais, là aussi, les conversions ne sont ni illimitées ni rapides.

Pour le pétrole dont la consommation ira en diminuant, nous consentons un effort de diversification, notamment vers l'Afrique et l'Amérique latine. Nous pouvons nourrir beaucoup d'espoir dans ce domaine. Mais nos options portent surtout sur une meilleure maîtrise des consommations, qui est bénéfique pour notre indépendance et notre économie, et créatrice d'emplois. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.

**M. Jean-Pierre Chevènement,** ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Mesdames, messieurs, 1990 frappe déjà à la porte. Dans le domaine énergétique, dix ans c'est déjà demain.

Notre politique vise et doit voir plus loin que 1990. Elle prépare et doit préparer la société du troisième millénaire. D'où l'importance de la recherche, qui est une priorité affichée par le Gouvernement. La dépense nationale consacrée à la recherche doit en effet croître de 60 p. 100 d'ici à 1985. La priorité donnée à la recherche énergétique est encore plus marquée puisque les crédits doubleront d'ici à 1985, passant de 5 milliards par an à 10 milliards en francs constants.

A l'intérieur de l'enveloppe consacrée à la recherche énergétique, d'autres priorités apparaissent concernant les économies d'énergie, le charbon et les énergies nouvelles pour lesquelles nous entendons tripler notre effort, tandis que celui consacré à la recherche dans les domaines des hydrocarbures et du nucléaire ne croîtra que modérément car il atteint déjà un niveau remarquable.

Je me propose de développer quatre idées. La première concerne la cohérence de notre politique : notre politique énergétique est un élément d'une politique d'ensemble. La deuxième se rapporte à la réorientation de notre effort de recherche. Le troisième tend à montrer que nous visons de préférence l'horizon 2000 à celui de 1990 en fonction de certaines rigidités. Le quatrième a pour effet de démontrer qu'il n'est pas possible de faire l'impasse sur l'énergie nucléaire car nous ne devons pas mettre tous nos œufs dans le même panier.

Notre politique énergétique est un élément d'une politique d'ensemble qui implique une énergie nationale abondante et compétitive.

Une énergie nationale s'impose pour sortir du défilé dans lequel nous sommes actuellement, car nous dépendons de l'étranger pour plus de 70 p. 100 de nos approvisionnements. L'indépendance est le maître-mot de notre politique, l'accent est donc mis sur nos propres ressources. Une énergie abondante est nécessaire parce que c'est la condition d'une croissance forte. Une énergie compétitive, directement par son prix et indirectement par les technologies qu'elle est susceptible d'imprimer, se révèle opportune.

Pour fixer les grands axes d'une politique énergétique cohérente, il faut partir de la situation originale de la France qui est sans équivalent dans le monde, si ce n'est peut-être le cas de l'Italie ou du Japon. Mais d'une faiblesse, le génie de l'homme peut faire une force ; d'un handicap, il peut faire un atout.

L'absence d'énergie fossile nous a obligés, nous oblige et nous obligera à développer des énergies nouvelles qui seront nécessaires à des pays aujourd'hui mieux pourvus. Nous sommes condamnés à inventer, à défricher des voies nouvelles. Etre à l'avant-garde n'est pas pour la France un pari, c'est une nécessité.

Reconquête du marché intérieur, desserrement de la contrainte extérieure, diversification industrielle, lancement à partir du marché intérieur d'une industrie compétitive à l'échelle mondiale, ces grands thèmes de notre politique économique s'appliquent encore mieux à la filière énergétique en raison de notre dépendance exceptionnelle.

Comment allons-nous réorienter notre effort de recherche et de développement ? L'objectif du Gouvernement pour 1985 est ambitieux : consacrer à l'effort national de recherche et de développement technologique 2,5 p. 100 du produit intérieur brut. Je rappelle que nous entendons réserver une place éminente à la recherche énergétique qui passera de 5,2 milliards de francs à 10 milliards.

De nombreuses techniques sont prometteuses, qu'il s'agisse de la conversion photovoltaïque du rayonnement solaire, de la conversion de la biomasse, de la liquéfaction ou de la gazéifi-

cation du charbon. Ces techniques subissent actuellement le handicap de coûts de revient excessifs, que le progrès technique peut réduire. Nous allons nous y attacher.

L'effort de recherche a porté essentiellement sur le nucléaire et sur les techniques pétrolières. Dans ces deux secteurs, nous avons acquis une position solide qu'il convient de préserver. Il serait suicidaire d'abandonner des industries de haute technologie particulièrement florissantes aujourd'hui. L'accent portera donc sur trois secteurs qui ont été négligés : l'utilisation rationnelle de l'énergie — j'englobes dans ce vocable tout ce qui a trait aux économies d'énergie — les énergies nouvelles et le charbon.

Les crédits consacrés à l'utilisation rationnelle de l'énergie devraient passer de 850 millions de francs en 1981 à plus de 3 milliards de francs en 1985.

Quels seront les thèmes de l'effort de recherche ?

En premier lieu, l'habitat économe en énergie. Nous espérons réduire de 50 p. 100 la consommation d'énergie des logements neufs sans altérer leur confort. Les recherches à plus long terme, au-delà de 1985, porteront sur les matériaux, la conception de l'habitat et les systèmes de régulation.

En deuxième lieu, les transports. La voiture à faible consommation d'essence, trois litres aux cent kilomètres, est le thème majeur.

En troisième lieu, les procédés industriels. On étudiera puis on développera ceux qui se révéleront les plus économes en énergie. Il est nécessaire de mettre au point des maquettes pour convaincre les industriels de passer à la réalisation pratique. Je pense, par exemple, à l'utilisation des plasmas dans la métallurgie ou aux pompes à chaleur dans l'industrie du séchage. Quant à l'électricité qui est souvent présentée comme une source de gaspillage, elle ne doit pas être négligée car, bien utilisée, elle peut être un facteur d'économie. Dans le domaine des pompes à chaleur, un kilowatt-heure peut remplacer cinq à dix fois son équivalent en énergie fossile.

En quatrième lieu, les procédés de stockage d'énergie. La demande d'énergie est très irrégulière ; la consommation varie en fonction de l'heure et du rayonnement du soleil. Le stockage de l'énergie permettrait d'adapter la production à la demande d'une façon plus souple et plus économe. C'est donc là un secteur où la recherche devra être intense.

Notre deuxième effort portera sur les énergies nouvelles qui sont pourtant vieilles comme le monde. Il s'agit du bois de feu, du charbon de bois, des gazogènes qui vous rappellent sans doute quelque chose.

La géothermie constitue dès aujourd'hui une source d'énergie mobilisable, notamment à partir des couches aquifères chaudes, mais d'autres recherches peuvent être menées concernant les roches chaudes, par exemple.

A plus long terme, les perspectives les plus prometteuses dans le domaine des énergies nouvelles nous sont offertes par le soleil, qu'il s'agisse de la conversion de la biomasse ou de l'énergie photovoltaïque, c'est-à-dire de la conversion directe du rayonnement solaire en électricité. Vous excuseriez le caractère technique de ces explications, mais c'est en fonction de l'effort de recherche que nous atteindrons les objectifs que nous nous fixons.

Dans le secteur de l'énergie photovoltaïque, la recherche est, pour l'essentiel, fondamentale, dans un domaine qui intéresse la physique des solides, notamment le silicium, l'arséniure de gallium, etc. Des progrès spectaculaires sont possibles sans qu'on puisse dire à l'avance en quoi ils consisteront. Mais on sait que l'invention du transistor a bouleversé l'industrie électronique de manière tout à fait imprévue. Or une découverte qui ferait gagner un facteur 10 dans l'exploitation de l'énergie photovoltaïque rendrait rentable la production d'électricité solaire, et l'impact en serait considérable puisque nous pourrions ainsi produire toute l'électricité qui nous est nécessaire sur un carré de vingt kilomètres de côté.

Dans ces deux domaines de la recherche en énergie solaire, les acteurs sont si dispersés que toute programmation est rendue difficile. Une mission a été confiée à M. Chartier, directeur de recherches à l'I. N. R. A., spécialiste de la biomasse, pour faire le point des programmes en cours, élaborer avec soin un plan à moyen terme et dégager les perspectives à long terme.

La troisième orientation est celle de la recherche en matière charbonnière. Là encore, il faut se consacrer au court terme en améliorant les méthodes et les matériels de combustion et en éliminant les pollutions, mais aussi viser le long terme en étudiant la gazéification et la liquéfaction profonde sans extraction du charbon, méthodes qui nous permettraient de tirer parti des ressources abondantes de notre sous-sol.

Je passe rapidement sur la recherche en matière d'hydrocarbures. Sachez simplement que nos exportations de matériels et de prestations de services en ce domaine couvrent actuellement le cinquième de nos importations de pétrole.

J'en viens maintenant à la recherche nucléaire.

Il convient d'amplifier les travaux relatifs au dernier maillon du système, c'est-à-dire le retraitement et le stockage des déchets, en s'intéressant aussi aux problèmes d'exploitation des centrales, et notamment au facteur humain dont un accident comme celui de Three-Miles-Island a montré qu'il jouait un rôle décisif. On ignore trop souvent que des milliers de tonnes de combustible nucléaire ont été déjà retraités dans le monde, en particulier aux Etats-Unis où les usines de retraitement fonctionnant pour les besoins de la défense nationale n'ont jamais été arrêtées. Toutes les installations existantes ou passées utilisent le même procédé, à savoir le procédé Purex l'extraction par un solvant du plutonium et de l'uranium. La fiabilité de ce procédé est donc bien établie.

Mais c'est un fait qu'une usine de retraitement est une usine chimique d'un genre très particulier. La radio-activité interdit toute fuite, rend difficile toute intervention sur le matériel. Et cela pose des problèmes technologiques très difficiles qu'il faudra mieux maîtriser encore. On renforcera donc le programme d'essai et de mise au point technologique de manière à vérifier en laboratoire le bon fonctionnement des principaux composants d'une usine. On poursuivra en particulier les études d'usines entièrement automatiques et de dispositifs de maintenance et de réparation télécommandés.

Je passerai rapidement sur les travaux exploratoires qui sont menés pour mettre au point le confinement des déchets radioactifs et leur stockage à long terme. Il est possible d'élargir le champ de ses investigations pour y inclure le stockage des éléments combustibles irradiés mais non retraités.

Pour les réacteurs, un double problème se pose : celui de la francisation du procédé Westinghouse, que l'on peut améliorer, voire renouveler, et celui du surrégénérateur. Le programme actuel vise à assurer le démarrage de Super-Phénix, dans les meilleures conditions. Une décision sera prise en temps utile quand ce réacteur d'un genre unique au monde sera entré en fonctionnement.

Enfin, un autre domaine nous intéresse, celui de la fusion thermonucléaire. Les moyens consacrés à la fusion vont augmenter. L'opération essentielle, de 1982 à 1985, pour laquelle j'ai obtenu un financement communautaire, sera la construction à Cadarache d'une machine, Tore-Supra, qui sera la première à utiliser des aimants supraconducteurs.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les grands axes de l'effort de recherche considérable que nous nous apprêtons à mener à bien.

Mais, et c'est cela qu'il faut surtout retenir, car c'est l'argument essentiel : nous visons, vous ai-je dit, l'an 2000 plutôt que 1990, en raison de l'inertie du système énergétique, en raison des multiples rigidités qui caractérisent l'appareil industriel et l'appareil de formation, en raison enfin de la lenteur de la diffusion de l'innovation dans le tissu économique et social.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les centrales qui seront lancées l'année prochaine n'entreront en fonctionnement qu'au début de la prochaine décennie, que de nombreuses techniques comme la gazéification *in situ* du charbon ne sont pas encore au point, que de nombreux procédés techniquement au point ne sont pas rentables faute d'une production industrialisée, et que dans le domaine des économies d'énergie, bien entendu, le plus facile est déjà fait et que plus nous irons de l'avant, plus cela coûtera cher.

L'appareil industriel, je l'ai dit, est relativement rigide. Si nous disposons déjà d'une bonne industrie des isolants, nous dépendons actuellement à plus de 80 p. 100 de l'étranger pour tout ce qui touche au matériel de régulation thermique, de sorte que si nous ne nous dotons pas d'une industrie dans ce secteur, l'effort d'économie d'énergie mené aboutirait à des importations trop rapidement croissantes. Il faut donc une planification industrielle.

Il faut aussi former les spécialistes en utilisation rationnelle de l'énergie et en énergies nouvelles, et ce n'est pas à vous que j'apprendrai que l'on constate aussi une certaine rigidité de l'appareil de formation.

Enfin, la diffusion de l'innovation est longue, surtout quand elle passe, comme c'est le cas pour les énergies nouvelles et les économies d'énergie, par un très grand nombre d'utilisateurs.

Comme nous travaillons sur les perspectives énergétiques à l'horizon 1990, nous devons compter avec une certaine marge d'incertitude et d'erreur que l'on peut évaluer à 10 millions de t. e. p. au moins. Si nous ne devons donc pas mettre tous nos œufs dans le même panier, nous ne devons pas faire d'impasse sur le nucléaire. Sortir de la crise, c'est-à-dire, en premier lieu, résorber le chômage et améliorer les conditions de vie des plus défavorisés, exige une croissance forte, mais la demande d'électricité, je le répète, ne peut pas être prévue avec une entière certitude dix ans à l'avance.

Le risque est partout. Les économies ne sont pas acquises. L'approvisionnement en gaz et en pétrole est incertain. Souvenons-nous que le quart de notre approvisionnement pétrolier passe par le détroit d'Ormuz, zone à l'équilibre pour le moins problématique.

Le monde, aussi bien, ne s'arrêtera pas en 1990. Après cette échéance, il faudra continuer d'assurer l'approvisionnement énergétique du pays, et l'on ne pilote pas un système énergétique comme un kayak ou une bicyclette !

Dans la rude compétition internationale qui nous attend, nous ne pouvons pas mettre en cause l'outil industriel de premier ordre dont nous disposons. C'est la raison pour laquelle la position du Gouvernement est très claire.

Le Gouvernement a deux devoirs : le premier tient à sa conception de la démocratie. Le développement d'une technologie nouvelle implique son acception sociale, et cela est vrai pour le nucléaire comme en bien d'autres domaines, qu'il s'agisse d'informatique, de télématique ou de génie génétique. C'est ce que l'ancien pouvoir n'a jamais voulu comprendre. Aucune industrie ne peut être créée et développée en dehors de la société, ou à plus forte raison contre elle.

Le Gouvernement entend donc assurer au pays et à la représentation nationale l'information démocratique et par conséquent pluraliste qui lui a fait défaut jusqu'à présent. Autant que la désaffection pour l'enseignement scientifique abandonné à lui-même et l'insuffisance de l'effort d'information scientifique et technique de la population, dont l'ancien pouvoir porte toute la responsabilité, c'est l'absence de démocratie dans les choix économiques et particulièrement dans les choix énergétiques qui explique largement aujourd'hui le choc en retour des mouvements dits de technophobie.

**M. Robert-André Vivien.** Vous n'êtes pas mauvais jusqu'à maintenant, monsieur le ministre. Continuez et restez impartial.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Les modernes Nostradamus sont les fils de votre obscurantisme (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes).

Le développement de l'énergie nucléaire, justement parce qu'il ne correspond pas à un pari hasardeux mais à un choix raisonné dans la situation qui est celle de la France, doit se faire en accord avec la population, avec celle qui est concernée au premier chef par le choix des sites, mais aussi avec le soutien éclairé de la représentation nationale, celle du peuple entier, qui a pour charge et pour devoir de défendre son intérêt. D'où le projet d'un office d'évaluation des choix technologiques qui sera soumis l'année prochaine au Parlement et qui donnera aux parlementaires les moyens d'une information indépendante et contradictoire.

Le développement technologique du pays — mon collègue, M. Hervé, a déjà insisté sur ce point — ne peut se faire qu'avec l'assentiment profond de l'opinion. Celle-ci a besoin d'être convaincue. Est-ce si difficile ? Nous ne le croyons pas dès lors qu'on ne biaise pas avec la démocratie, dès lors qu'on en joue franchement le jeu sans faux-fuyants et avec la volonté de regarder les problèmes en face.

C'est ici qu'intervient le second devoir du Gouvernement. Il lui appartient de dire clairement la vérité à la représentation nationale, et d'autant plus fermement que la démocratie exclut tout faux-fuyant.

Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités. C'est ce qu'il fait.

Puisqu'aussi bien personne ne propose de faire l'impasse sur l'énergie nucléaire, nous ne pouvons donc pas nous enfermer dès l'abord dans ce programme trop réduit. Passer des neuf réacteurs prévus à six représente déjà une certaine diminution. Passer à quatre serait certainement beaucoup trop brutal.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie.** Une restriction aussi draconienne ferait l'impasse sur toute difficulté qui pourrait survenir dans la réalisation de notre plan. Un vieux proverbe dit qu'« Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et un autre, que je rappelais tout à l'heure, qu'« Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier. » Nous devons naviguer entre ces deux vérités exprimées par le bon sens populaire.

La résorption du chômage ne sera rendue possible que par une croissance soutenue. Se résigner à l'avance à un taux de 2,5 p. 100 de croissance annuelle serait confesser dès aujourd'hui notre scepticisme quant à notre capacité à réaliser le plein emploi. A la limite, il vaudrait mieux disposer en 1990 de trop d'électricité que d'en manquer et s'être trompé par excès que par défaut. Car l'abondance vaut mieux que la pénurie !

On ne peut pas négliger non plus l'argument du coût : un kilowattheure à seize centimes vaut mieux qu'un kilowattheure à cinquante-quatre centimes.

J'ajoute qu'il convient de ne pas oublier le niveau relativement faible, par rapport à certains pays de développement comparable, de la consommation d'électricité en France ni les usages qui s'offrent potentiellement à l'électricité.

Enfin, le développement à l'exportation d'une industrie qui constitue l'un des plus beaux fleurons de notre technologie ne peut se faire que si l'équipement du pays se poursuit, certes à un rythme plus modéré, comme nous en sommes d'accord, mais néanmoins régulier.

En conclusion, je crois pouvoir dire que le débat sur le nucléaire n'aurait pas pris le tour passionnel qu'il a quelquefois revêtu dans notre pays s'il ne dissimulait pas, d'une certaine façon, le heurt de conceptions philosophiques antagonistes. D'une part, une vision pessimiste de la société et de l'homme, d'autre part, une vision optimiste et conquérante qui a peut-être connu des excès qualifiés de « prométhéens », mais dont je voudrais dire à l'Assemblée qu'elle me paraît plus proche de l'esprit de la République que la première conception. La République a toujours eu l'amour de la connaissance. Elle est fille des Lumières ; elle ne craint pas le génie humain ; elle ne dédaigne pas d'être audacieuse.

François Mitterrand écrivait, il y a quelques années : « Pas de socialisme sans la science. Le refus du progrès technique, la peur de l'acte créateur sont le propre des sociétés perdues. Le danger pour l'humanité n'est pas que l'homme invente, mais qu'il ne maîtrise pas ce qu'il a créé. »

Je ne crois pas que l'on puisse opposer, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, le grand qui serait toujours haïssable et le petit qui serait aimable, selon ce nouvel adage qui nous vient des Etats-Unis : « *Small is beautiful* », « Soyons petits pour être beaux ». Il y aurait, si l'on écoute le discours à la mode, la sorcière nucléaire et la fée solaire, la méchante informatique et la gentille privative, les technologies dures et les technologies douces. Cette opposition du dur et du doux me semble mythologique.

En réalité, les technologies sont complémentaires ; les unes et les autres sont adaptées à la solution de problèmes différents. Le nucléaire répond bien, par exemple, aux besoins des grandes agglomérations des pays développés, et le solaire répond mieux à ceux des pays ensoleillés du tiers monde et à l'habitat dispersé.

La véritable « technolâtrie », l'idolâtrie de la technique, est celle qui impute à l'outil d'être intrinsèquement bon ou pervers, alors que, comme le disait l'un de nos plus grands savants : « Avec un couteau, on peut peler une pomme ; on peut aussi l'enfoncer dans les côtes de son voisin. » Pour le nucléaire comme pour le couteau, je plaide non coupable. Le seule responsable, c'est l'homme, auquel sa condition ne refuse qu'un droit, celui de ne pas choisir.

Face aux choix énergétiques auxquels le pays est confronté, l'Assemblée nationale a le devoir de mesurer les risques. C'est ce qu'elle fait. Et comme l'indique très bien le rapport, remarquable d'ailleurs, présenté par M. Quilès : « Toute technique industrielle présente des risques. L'énergie nucléaire est, jusqu'à présent, l'une des plus sûres. »

L'Assemblée nationale saura donc assumer les risques d'un choix raisonné ; elle donnera au Gouvernement les moyens d'impulser un programme de recherche vigoureux qui constitue le véritable test de notre volonté d'aller de l'avant et de réorienter notre politique énergétique. Mais l'Assemblée nationale ne sacrifiera pas les atouts et les potentialités du pays car ces risques, que nous devons assumer, sont en définitive beaucoup moins grandes que ceux qui résulteraient de l'insécurité de nos approvisionnements, de l'essoufflement de notre compétitivité ou de l'aliénation de notre indépendance.

La majorité qui soutient le Gouvernement saura, j'en suis sûr, regarder l'avenir en face, voir loin et prendre les moyens d'aller loin. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Quilès, président de la mission d'information de la commission de la production et des échanges, sur l'énergie.

**M. Paul Quilès, président de la mission d'information de la commission de la production et des échanges, sur l'énergie.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'adresse à vous dans le cadre de ce débat sur la politique énergétique de notre pays.

Ce débat, nous l'avons souhaité depuis des années, nous l'avons demandé à maintes reprises au cours de la précédente législature. Je me réjouis qu'il ait été possible de l'organiser dès le début de la présente session.

Certains feront remarquer, s'ils ne l'ont déjà fait, que ce n'est pas la première fois que le thème de l'énergie est abordé dans notre assemblée. C'est vrai. Nous en avons débattu lors de

l'examen des lois de finances, et l'an dernier à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les économies d'énergie. Mais nous ne traitons, là, que des aspects partiels et isolés de ce vaste dossier qu'est la politique énergétique, dossier qui n'a jamais été présenté ni discuté dans sa globalité. C'est ce à quoi nous appelons aujourd'hui le Gouvernement et je m'en félicite.

Le sujet est complexe pour bien des raisons. D'abord, il fait appel à des notions techniques, souvent difficiles à maîtriser. Un expert s'oppose à un autre expert, qui croire ? Il suscite des passions et des extrémismes de tous bords, il tend à dénaturer le débat qui dégénère fréquemment en un affrontement de caricatures : d'un côté, une certaine forme de scientisme, de l'autre, le rejet de la science. L'affrontement n'est pas nouveau, mais chacun sait qu'il est stérile.

Enfin, dernier aspect de la complexité du sujet : il touche à la vie quotidienne des citoyens et les acteurs sont nombreux ; il y a les consommateurs, les producteurs, les syndicalistes, le mouvement associatif et cela rend parfois difficile la perception de l'intérêt général.

Il faut donc procéder par une démarche globale, en évitant d'isoler les différents aspects du problème. C'est ce que nous avons fait au cours des travaux de la mission d'information que j'ai eu l'honneur de présider depuis le 3 septembre dernier.

Ces quatre semaines ont été très denses et je tiens à remercier ici tous ceux qui nous ont permis de conduire nos travaux dans des conditions d'efficacité et de coopération remarquables : les membres de la commission, nos collègues MM. Birraux, Chapuis, Chaubard, Porelli, Sarre et Weisenhorn, le président de la commission de la production et des échanges, M. Gustave Ansart, ainsi que les administrateurs de cette commission qui se sont dévoués sans compter pour la préparation de ce travail.

Nous avons tenu à nous assurer l'information et les consultations les plus larges. Plus de cinquante personnalités ou responsables d'organisations les plus diverses ont été entendues au cours des vingt-trois auditions, d'une durée totale de près de trente-cinq heures. Une visite d'une journée à La Hague a permis de rencontrer la direction de la Cogema, l'ensemble des organisations syndicales — et cette mention a malheureusement été omise dans le rapport — ainsi que les principaux élus de la région et les représentants des diverses associations. Plus de cent cinquante organisations et associations ont été invitées à adresser leurs suggestions par écrit. Enfin, sur plusieurs sujets bien déterminés comme les économies d'énergie, le surrégénérateur, le retraitement des combustibles irradiés, l'énergie et l'emploi, nous avons demandé à des spécialistes de nous faire parvenir des rapports d'expertise précis et documentés.

C'est donc, vous pouvez en juger, un important travail qui a été fourni et je souhaite qu'il ait pu contribuer à éclairer l'Assemblée sur ce dossier complexe et multiforme qu'est celui de l'énergie.

Ainsi que vous l'avez constaté à la lecture du rapport de la mission, nous n'avons pas voulu rédiger un texte de même nature que les rapports dits « rapport Hugon » et « rapport Bourjol ». Nous n'avons pas non plus visé à l'exhaustivité ; cela aurait d'ailleurs été un leurre compte tenu du délai très bref dont nous avons disposé. C'est donc à une démarche sélective quant aux thèmes, et globale quant à l'approche, que nous avons procédé. Les thèmes étudiés ont été les suivants : analyse, d'abord, des besoins en énergie, réflexion, ensuite, sur les procédures susceptibles de permettre la mise en œuvre d'une politique démocratique de l'énergie et étude, enfin, des répercussions de la politique énergétique sur l'emploi. Tels sont les thèmes que je vais reprendre un à un avant de définir ce que j'entends par une approche globale du problème.

A ce stade de mon intervention, je voudrais m'arrêter quelques minutes sur une question qui mérite un minimum de réflexion : pourquoi sommes-nous aujourd'hui, ici, à l'Assemblée nationale, en train de parler d'énergie ? Et pourquoi d'énergie et pas de tel autre secteur de l'industrie ?

Cette question appelle plusieurs réponses. Tout d'abord, il y a le contexte international, la crise du pétrole déclenchée fin 1973 mais qui plonge ses racines bien avant, dans l'abandon des pays occidentaux à une politique de facilité fondée sur le mirage de l'existence de sources d'énergie inépuisables et à bas prix. D'une crise du prix du pétrole, nous avons basculé dans une crise de l'énergie qui se traduit par une remise en cause des schémas anciens de production et de consommation de l'énergie. Le problème n'est plus national, il est planétaire et il serait dramatique que les pays gros consommateurs d'énergie et surtout de pétrole perdent de vue qu'un léger décollage économique du tiers monde, que nous souhaitons bien entendu et que nous favoriserons, se traduira par une énorme progression de la consommation mondiale d'énergie.

Pour certains c'est une raison de prôner un développement rapide du nucléaire, qu'ils envisagent même d'exporter dans ces pays. Je crois que l'on peut se demander dès maintenant

si le meilleur service à rendre à ceux-ci est de leur vendre des centrales nucléaires ou si ce ne serait pas plutôt de les aider à mettre en valeur les immenses ressources naturelles dont ils disposent : je pense à la biomasse, au bois, à l'énergie solaire et à l'hydraulique. (Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.)

Nous avons une autre raison de nous intéresser aujourd'hui à l'énergie dans cette Assemblée : c'est qu'elle est un instrument de la souveraineté nationale. Pendant de nombreux siècles la croissance économique a été freinée par le manque d'énergie ou par l'absence de sources d'énergie capables de répondre aux besoins de l'économie nationale. La maîtrise de l'énergie est donc à la base de toute politique visant à contrôler le processus de croissance.

Dans ces conditions, l'Etat ne peut pas se désintéresser de l'évolution des ressources énergétiques disponibles et de leur utilisation, qui doit répondre à la fois à des objectifs pour le court terme, c'est-à-dire satisfaire la demande immédiate, mais aussi pour le long terme, c'est-à-dire gérer les ressources de façon qu'elles ne s'épuisent pas trop rapidement, afin d'éviter le risque d'une pénurie gravement préjudiciable aux intérêts de notre pays.

Un approvisionnement régulier en énergie est notamment un élément fondamental de la politique de la défense nationale puisqu'il peut, dans des circonstances difficiles, conditionner la survie de la nation. L'Etat doit donc s'assurer des conditions d'un approvisionnement minimum en énergie de source nationale. De même il doit contrôler l'approvisionnement en énergie d'origine étrangère pour s'assurer qu'il est suffisamment diversifié.

La politique énergétique est un des grands moyens que l'Etat doit mettre en œuvre pour permettre à la souveraineté nationale de s'exercer. Qui ne comprendrait, dans ces conditions, que l'Assemblée nationale ne s'en saisisse ?

Enfin, on l'oublie souvent, les choix énergétiques engagent l'avenir à long terme. C'est là une autre raison pour souhaiter que ces choix donnent lieu à un débat démocratique et pluraliste.

L'exigence démocratique permet de s'assurer que la politique énergétique n'est pas confisquée par un groupe de pression et qu'elle n'est pas définie sur la base d'intérêts particuliers.

L'exigence du pluralisme permet d'éviter une politique fondée sur le secret qui risquerait de susciter à terme un double divorce, d'une part entre le pouvoir et la population, d'autre part, et c'est tout aussi grave, entre la population et la science.

Cette double exigence s'impose d'autant plus que les décisions relatives à la politique de l'énergie engagent notre avenir économique à moyen et à long terme. Ainsi, vous le savez, il s'écoule de sept à huit ans entre la première décision de construire une centrale nucléaire et le moment où elle est en état de produire. Les investissements charbonniers sont amortissables sur une durée de trente ans. L'extension de l'usine de retraitement des combustibles irradiés de La Hague, actuellement au centre des débats sur l'énergie nucléaire, ne pourrait être achevée et opérationnelle, si la décision était prise immédiatement, qu'en 1986.

Il est donc clair que les décisions prises actuellement engagent l'avenir de notre pays pour vingt ans voire pour trente ans. Ainsi la régression du secteur charbonnier, à laquelle nous assistons depuis pas mal de temps, est le résultat de décisions prises dans les années soixante.

Or nos sociétés démocratiques sont fondées sur une remise en cause du pouvoir politique à des échéances bien plus courtes : élections législatives tous les cinq ans, élections présidentielles tous les sept ans. Afin d'éviter des à-coups successifs résultant de décisions contradictoires, voire opposées, il me semble qu'il convient d'instaurer le débat le plus démocratique possible, où les différentes conceptions puissent librement s'exprimer, sur la base d'une information extrêmement diversifiée. Cette exigence de démocratie apparaît comme une condition indispensable de ce que j'appellerai la création d'un consensus suffisamment fort pour assurer la continuité dans les décisions prises et dans leur application.

Les choix énergétiques constituent un problème fondamental au cœur même d'un projet de société : c'est probablement pourquoi ils suscitent autant de passion. En effet, le débat sur l'énergie est une sorte de synthèse de l'ensemble des grands débats actuels. Il est révélateur du désir que l'on a d'accepter ou de transformer la société.

Qui saurait d'ailleurs nier qu'il existe un fort lien entre énergie et société ? L'énergie dominante a toujours exercé une influence considérable sur le développement d'une société : le bois pendant des millénaires ; ensuite le charbon, jusqu'au siècle dernier, et même jusqu'à la seconde guerre mondiale ; enfin, le pétrole depuis vingt-cinq ans. De ce point de vue, il

n'est pas indifférent de savoir si le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la fission de l'atome, celui du charbon ou des énergies nouvelles.

En outre, le choix du niveau de consommation énergétique agit fortement sur le fonctionnement de la société et sur les rapports internationaux. Ce qui est gaspillé dans certains pays l'est au détriment des besoins vitaux dans d'autres. Forte consommation, contrairement à ce que l'on peut croire, ne signifie pas nécessairement plus grand confort. La comparaison entre les Etats-Unis, pays du gaspillage énergétique quasi institutionnalisé, avec la Suède, qui consomme 30 p. 100 d'énergie de moins par habitant, le montre abondamment.

Il faut évidemment relativiser cette observation lorsque l'on parle de pays qui ne disposent pas du minimum vital. Indiscutablement, la très faible consommation énergétique de la plupart des pays du tiers monde provient de leur sous-développement qui correspond à un niveau de vie tragiquement bas.

Il y a donc interaction entre énergie et société. Lorsque l'on a le choix entre plusieurs politiques énergétiques, ce sont les objectifs de développement de la société qui doivent déterminer la politique énergétique, et non l'inverse.

A ce sujet, permettez-moi de rappeler quelques évidences.

Consommer de l'énergie ne saurait être une fin en soi : c'est un moyen de satisfaire des besoins plus ou moins fondamentaux dans notre type de société : chauffage, éclairage, déplacements, ou information. La consommation d'énergie est également nécessaire aux différents stades de toute production, aussi bien agricole qu'industrielle.

Autre évidence, l'énergie est un bien rare, non seulement dans notre pays mais aussi à l'échelle de la planète, qu'il s'agisse de la rareté physique, de la rareté liée aux coûts de mise en œuvre d'un type d'énergie ou de la rareté liée aux difficultés technologiques — je pense, par exemple, à la production de pétrole dans certaines mers, comme la mer polaire. Il est d'ailleurs regrettable que l'abondance pétrolière ait longtemps occulté cette évidence pour les économies occidentales.

Ces vérités premières une fois rappelées, la nécessité de maîtriser la consommation d'énergie, afin de satisfaire des besoins réels, et de rompre avec une politique qui faisait de l'énergie un produit banal, dont on suscitait la consommation, apparaît clairement. Une politique énergétique cohérente doit donc se fonder sur l'analyse des besoins : besoins liés au type de développement de la société que l'on souhaite.

Ce que propose le Gouvernement pour notre pays, c'est précisément une croissance sociale qui crée des emplois, réduise les inégalités, permette de rechercher l'indépendance nationale, de développer notre solidarité avec les pays en voie de développement et de préserver notre environnement.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons viser à dissocier la croissance économique de l'accroissement de la consommation d'énergie, ce qui exige une politique de maîtrise de nos consommations d'énergie. M. le ministre chargé de l'énergie nous l'a rappelé tout à l'heure. La question qui se pose alors est de savoir si cette dissociation n'est pas un rêve, si elle est possible.

A ce niveau de la discussion apparaissent en général les querelles qui portent sur ce que l'on appelle le « coefficient d'élasticité », qui mesure le rapport entre la croissance économique et la consommation d'énergie. Selon certains, une extrapolation à partir des valeurs enregistrées de ce coefficient serait censée nous fournir la prévision de notre consommation d'énergie pour une croissance donnée.

La mission a approfondi cette question. L'examen des coefficients d'élasticité observés par le passé dans un certain nombre de pays montre qu'il s'agit d'une notion très grossière, dont l'utilisation doit être limitée à l'étude du passé et qui ne saurait traduire, en aucun cas, une politique volontaire de maîtrise de l'énergie pour le futur. En fait, une estimation des besoins énergétiques doit se fonder sur une analyse sectorielle des besoins et des niveaux d'activité et prendre en compte les effets des politiques envisagées.

C'est cette démarche qui a été adoptée dans le rapport Hugon, et je m'en réjouis. Il est prévu une consommation d'énergie limitée à 230 millions de tonnes d'équivalent-pétrole en 1990 pour une croissance économique moyenne de 5 p. 100 par an. Cet objectif est ambitieux. Les analyses des trois grands secteurs de consommation, développées dans le rapport Hugon, et les expertises fournies à la mission, nous conduisent à penser que cet objectif est néanmoins réaliste.

Bien entendu, il ne l'est que si les moyens nécessaires sont mis en place afin qu'il y ait une véritable mobilisation humaine et financière pour atteindre l'objectif. Quand je parle de mobilisation humaine, je pense particulièrement à la formation ; un plan doit être mis immédiatement en place. S'agissant de la mobilisation financière, je songe à la masse des investisse-

ments nécessaires, chiffrés par le rapport Hugon de 40 à 50 milliards de francs par an : c'est à peu près l'ordre de grandeur des investissements pour le nucléaire annoncés dans le VIII<sup>e</sup> Plan.

Si la contrainte du financement pèse sur la mise en œuvre de la politique énergétique, les investissements pour les économies d'énergie doivent, à mon sens, avoir la priorité. En effet, ils permettent une indépendance totale. L'économie est engendrée rapidement et l'impact sur l'emploi est également intéressant, ainsi que je vais le montrer.

Que faut-il pour que ces investissements soient effectivement mobilisés ?

Que tous les partenaires se sentent concernés dans le cadre d'une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie : les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens.

La mission a plus particulièrement étudié le secteur résidentiel et le secteur tertiaire qui constituent indéniablement ce que j'appellerai le plus grand gisement d'économies d'énergie. Dans ces secteurs, il apparaît très clairement que la politique de l'habitat ne doit pas être conçue à part de la politique de l'énergie : elle doit en être l'une des composantes essentielles.

Chaque année, près d'un million de logements sont construits ou rénovés avec installation de chauffage central, quand ils ne font pas l'objet d'une modification du système de chauffage. Ainsi, tous les ans, c'est sur près de 3 p. 100 de notre parc de logements que les performances énergétiques peuvent être améliorées, et de façon très appréciable. Une réduction de 50 p. 100 de la consommation en énergie des logements neufs peut être obtenue en 1985. Une isolation complète des logements existants pourrait représenter au moins 30 p. 100 d'économies.

C'est montrer que notre objectif de maîtrise de l'énergie est intimement lié à une politique du logement qui corresponde à un besoin immédiat et réel des habitants de notre pays : ce devrait être l'un des grands desseins de la décennie 1980.

Pour terminer sur ce point, je citerai un objectif qui me paraît très saisissant : c'est celui que se fixent les organismes d'H. L. M. Il s'agit de la disparition totale du chauffage au pétrole dans leur parc de logements d'ici à 1990 !

Quels types d'énergie devons-nous choisir pour couvrir nos besoins ? Dans quels domaines ces choix sont-ils possibles ? Quels doivent être les critères qui nous guident ? A cet égard, je voudrais aussi rappeler quelques évidences.

Certains usages d'énergie peuvent être assurés à partir de types d'énergie très divers. L'exemple le plus classique est celui du chauffage, ou de toute production de chaleur à basse température : il peut être assuré par la combustion de bois, de pétrole, de gaz ou de charbon, par l'électricité, mais aussi par la géothermie ou la chaleur solaire. C'est ce que l'on appelle des usages « substituables ». D'autres usages, au contraire, sont très difficilement « substituables ». L'exemple le plus classique est celui du transport par route.

Les possibilités de choix sont donc grandes pour certains usages « substituables », mais on peut établir une hiérarchie des énergies à utiliser, chaque type ayant des caractéristiques différentes, plus ou moins bien adaptées à un usage donné. L'utilisation que j'appellerai « intelligente » de chaque énergie est bien entendu indispensable à une politique de maîtrise de l'énergie. Sur ce point, je citerai un contre-exemple, lui aussi tout à fait classique, celui du chauffage électrique : mettre en place l'énergie filière nucléaire, c'est-à-dire l'extraction de l'uranium, son enrichissement, le brûlage dans des centrales, la gestion des combustibles irradiés, uniquement pour chauffer électriquement un appartement à 19 degrés peut paraître quelque peu cloquant à la réflexion ! De façon plus précise, l'électricité, énergie non stockable produite dans des centrales nucléaires, elles-mêmes difficilement modulables, est mal adaptée au chauffage des locaux, un chauffage qui correspond d'ailleurs à un besoin essentiellement variable dans le temps.

J'en viens aux coûts.

Le coût de l'énergie doit-il être un critère de choix ? Bien entendu ! Mais la seule comparaison valable porte sur le coût final chez l'utilisateur pour un usage donné. Je reprendrai la comparaison, fréquemment citée, entre le nucléaire et le charbon, par le biais du prix du kilowatt-heure. La comparaison a été présentée tout à l'heure ici même. Elle est en faveur du nucléaire si la centrale fonctionne « en base » et si l'électricité est utilisée pour un usage spécifique ou de façon intelligente. Mais pour produire de la chaleur à basse température, il est moins coûteux, dans certains cas, d'utiliser du charbon et un réseau de chaleur que de l'électricité d'origine nucléaire. En tout cas, on ne saurait se limiter à la notion restrictive de coût économique. A côté, il faut considérer le coût social, qui, loin d'être instantané, intègre le long terme, ainsi que l'impact sur l'indépendance de notre pays, sur l'emploi et sur l'environnement.

Pour conclure sur ce problème du choix des énergies, j'affirmerai que, contrairement à ce qui est parfois avancé, il ne s'agit pas d'un problème simple : il est au contraire extrêmement complexe, et les incertitudes, aussi bien techniques qu'économiques, devraient nous inciter à une certaine modestie. Une seule certitude demeure : c'est que la recherche de la diversification la plus large possible est la plus sûre.

Passons maintenant en revue les différentes sources d'énergie, en commençant par le pétrole.

Diminuer le plus possible notre consommation de pétrole est un objectif unanimement admis et sur lequel je ne m'entendrai pas. Il en va de même de la diversification de nos sources d'énergie et de la nécessité pour les groupes publics français de rechercher des contrats d'approvisionnement à long terme.

Cette diminution de notre consommation de produits pétroliers et la modification profonde de la structure de consommation entraînent un bouleversement de l'industrie pétrolière. A ce propos, je soulignerai combien il est urgent de mettre au point un plan concerté entre les pouvoirs publics, les sociétés pétrolières et les syndicats sur l'avenir de cette industrie et la définition d'une politique des prix des produits pétroliers.

Après le pétrole, le gaz, énergie souple, propre, facile à utiliser : sa place dans notre bilan énergétique sera limitée par les contraintes d'approvisionnement et non par les possibilités d'utilisation. Les contrats gaziers sont particulièrement bien adaptés à la coopération bilatérale et aux accords de codéveloppement auxquels nous sommes attachés. Nous avons apprécié que les prévisions du rapport Hugon soient considérées par M. le ministre chargé de l'énergie comme la limite inférieure de la fourchette de prévision.

J'en viens au charbon, une énergie ancienne qui retrouve, depuis quelque temps, une certaine jeunesse. La consommation de charbon doit être relancée car elle est indéniablement l'une des clés de la diversification de notre approvisionnement en énergie. La relance de la production nationale est un élément important pour l'indépendance et pour une nouvelle politique de l'emploi.

Je ne développerai pas ce thème qui fait l'objet d'un long chapitre du rapport de la mission ; je me contenterai de trois remarques.

D'abord, en attendant le relais à moyen et long terme des nouvelles technologies d'utilisation du charbon — gazéification, liquéfaction, combustion en lit fluidisé — la relance de la consommation implique qu'une part suffisante de la production d'électricité soit obtenue à partir du charbon.

Ensuite, le calcul de l'éventuel déficit d'exploitation d'une mine française se réfère implicitement au prix du charbon importé, notion très fluctuante, chacun le sait, qu'il faut donc manier avec prudence.

Enfin, les Charbonnages de France auront une responsabilité particulière dans la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement de la France en charbon étranger. Sur le plan de la production nationale, c'est à une véritable reconversion intellectuelle que seront conviés les Charbonnages de France. Après avoir été chargés durant des années d'appliquer une politique de récession, ils auront la responsabilité, combien plus exaltante, d'une politique de relance. *(Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes et quelques bancs des communistes.)*

Mais la question ne se pose pas dans les mêmes termes pour les énergies renouvelables. On parle beaucoup du développement de celles-ci. Tout le monde y est favorable, mais ce développement ne me semble pas pouvoir être imposé d'en haut, ce qui ne signifie d'ailleurs pas que le rôle d'incitation et de réglementation des pouvoirs publics soit négligeable. Il dépendra d'une multitude de décisions prises à l'échelon local.

Le caractère diversifié et décentralisé de ces énergies explique sans doute en partie les réticences dont elles ont fait l'objet jusqu'à présent. Dans la nouvelle politique de décentralisation, il s'agit là, au contraire, d'un atout pour leur diffusion et leur promotion, qui doit faire de ces énergies dites nouvelles mais, ainsi que le ministre de la recherche le rappelait tout à l'heure, vieilles comme le monde, les énergies de demain.

Examinons successivement ces différentes énergies.

D'abord l'hydraulique. L'hydraulique a été quelque peu délaissée par E. D. F. depuis l'accélération du programme nucléaire. Il reste quelques possibilités, pourtant, dans notre pays. Une étude du potentiel à équiper est indéniablement souhaitable. Les équipes et les technologies françaises existent et elles sont une chance que nous devons d'ailleurs utiliser pour l'exportation. Sait-on, par exemple, que le potentiel hydraulique de l'Afrique est exploité à moins de 10 p. 100 ?

Il me semble par ailleurs tout à fait souhaitable, et la question avait été posée à M. Boiteux, que les études du projet dit de la baie d'Armorique ou du Mont-Saint-Michel soient reprises et menées à leur terme. *(Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)*

Voyons maintenant la géothermie. Les ressources géothermiques, vous le savez, offrent des possibilités intéressantes et immédiates. Un doublement des objectifs du précédent gouvernement semble réaliste.

Pour cela, des actions urgentes sont à mettre en œuvre. Je pense en particulier à un développement planifié des réseaux de chaleur multi-énergie utilisant les rejets thermiques, la géothermie, la biomasse, le charbon, qui pourraient permettre d'assurer une large part de la consommation nationale de chaleur à basse température.

J'en viens à l'énergie solaire qui est sans doute la plus connue et la plus populaire. Son utilisation dans l'habitat est intéressante car elle est inséparable de la politique d'économies d'énergie dans ce secteur que nous voulons promouvoir. Elle permet en tout cas, me semble-t-il, une prise de conscience des problèmes énergétiques par la population.

Mais l'énergie solaire est aussi et surtout une énergie d'avenir, et la recherche et le développement dans ce domaine doivent être accentués tant en ce qui concerne le stockage de la chaleur produite — c'est ce que l'on appelle aussi le projet d'héliogéothermie — que les technologies de production d'électricité solaire : dans des centrales solaires thermodynamiques ou par l'intermédiaire de la photovoltaïque.

La biomasse et le bois.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de bouleverser la production agricole, qui est avant tout destinée à l'alimentation, ni de brûler du bois utilisable pour des usages plus nobles, mais bien de valoriser des déchets, d'exploiter des terres en friche et des forêts non entretenues. Par exemple, une partie des carburants pétroliers peuvent être remplacés par des alcools produits à partir de la biomasse, dans les conditions que je viens de définir. Cela participerait ainsi à la recherche de notre indépendance.

Je souhaite que le Gouvernement mette rapidement en place une commission d'études sur ce sujet, composée de toutes les parties intéressées, afin d'examiner et, éventuellement, de redéfinir les objectifs du plan dit plan carburant.

Venons-en maintenant au nucléaire, sujet d'importance, mais qui — cela commence à être évident — ne résume pas l'ensemble du débat.

Grâce au travail des chercheurs, des ingénieurs et des travailleurs de ce secteur, à qui je veux rendre ici un hommage tout particulier, la France dispose indéniablement d'un outil industriel très développé.

Cette source d'énergie — vous le savez — déclenche les passions. Pour certains, c'est la panacée, l'énergie la plus sûre, la moins chère, assurant l'indépendance énergétique de notre pays et, à moyen terme, l'abondance énergétique retrouvée. Pour d'autres, c'est la source d'un danger immense et non maîtrisable pour l'humanité. Ni les uns ni les autres n'ont raison, bien évidemment, car le débat se limiterait alors au choix entre tout ou rien, choix que peu de gens, heureusement, posent en ces termes aujourd'hui.

L'énergie nucléaire est bien adaptée à la production « en base » d'une part importante de la consommation d'électricité. Mais elle présente, il faut le rappeler, des risques spécifiques. Je pense qu'il est utile ici d'en clarifier les différents types.

Il y a d'abord le risque courant, qui peut être maîtrisé, à condition que la collectivité accepte d'en supporter le coût. Sur ce plan, l'énergie nucléaire apparaît relativement sûre. Il y a ensuite le risque majeur, très peu probable, mais présentant des dimensions catastrophiques : ce serait, par exemple, l'accident grave survenant dans une centrale nucléaire. Il y a aussi le risque à long terme, spécifique au nucléaire. Il est lié à la nature même de la radioactivité : comment les déchets produits par les centrales nucléaires actuelles et stockés seront-ils gérés par les générations futures ? Quelle sera leur tenue à long terme ?

Le quatrième risque, enfin, est économique et industriel. Il est aggravé, il faut bien le dire, dans le programme nucléaire français par l'effet de série, choix délibéré qui a été retenu pour baisser les coûts. Qu'advient-il dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans, de la tenue des générateurs de vapeur, de l'évolution des fissures dont on nous parlait il y a quelque temps ? Ces risques ne conduisent à penser qu'il n'est pas raisonnable de vouloir faire du nucléaire l'énergie dominante du vingt et unième siècle. Son développement doit être mesuré et contrôlé de façon à bien maîtriser les différents risques que je viens d'évoquer.

Ce développement mesuré n'est pas contradictoire avec les besoins en électricité nucléaire tels qu'ils découlent de l'analyse de la consommation d'électricité. En effet, dans le cadre de la nouvelle politique énergétique de maîtrise des consommations et d'usage intelligent de l'électricité, le rythme de développement du nucléaire dans les prochaines années ne devrait pas être supérieur à deux tranches par an.

Pour les deux prochaines années, les engagements d'E.D.F. étaient jusqu'alors de neuf tranches représentant 11 300 mégawatts. A l'évidence, ces engagements doivent être revus en baisse. Les prévisions pour 1990 établis dans le rapport Hugon déterminent le nouveau niveau d'engagement à retenir pour 1982 et pour 1983, étant donné le délai de construction de sept ans d'une centrale nucléaire.

Dans le cas d'une croissance économique annuelle moyenne de 5 p. 100 durant la décennie 1980, le niveau de consommation en électricité retenu par le rapport Hugon est de 415 milliards de kilowattheures, dont 280 d'origine nucléaire. Le chiffre de 415 milliards semble devoir constituer, il faut bien le dire, un maximum, étant donné les réserves que peuvent susciter les parts relatives retenues dans le chauffage par le gaz et l'électricité.

La part du nucléaire correspondant à 280 milliards de kilowattheures, soit 67 p. 100, est également un maximum, si l'on recherche une relance effective de la consommation de charbon.

Or, il se trouve que la capacité nucléaire aujourd'hui installée ou en construction et disponible en 1990 est d'environ 47 500 mégawatts, sans même prendre en compte la production de Super-Phénix. Dans ces conditions, la capacité nucléaire nécessaire est de l'ordre de 51 000 mégawatts.

Cela signifie qu'il suffirait de mettre en construction trois tranches de 1 300 mégawatts en 1982 et 1983 pour répondre aux besoins en énergie nucléaire définis par le rapport Hugon à l'horizon 1990.

Les sites actuellement ouverts, c'est-à-dire non concernés par les décisions de gel du conseil des ministres du 30 juillet 1981, permettent la mise en construction de trois tranches de 1 300 mégawatts et d'une tranche de 900 mégawatts ; cela assurerait une capacité de production suffisante et permettrait de mettre en œuvre, pour l'ouverture ou la réouverture de sites nucléaires, des procédures d'information, de décision et de contrôle qui seront la marque de la nouvelle politique.

Telle est la proposition que j'ai faite à l'issue des travaux de la mission. Il est évident que, notamment pour des raisons d'emploi à court terme, cette proposition pourra être réexaminée et nous y reviendrons sans doute au cours du débat.

Mais le nucléaire, c'est aussi la fin du cycle du combustible, c'est-à-dire le retraitement. La décision d'extension de l'usine de La Hague a été prise, rappelons-le, par le précédent gouvernement le 12 mai 1981 dans des conditions dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont quelque peu discutables. Rien ne justifiait, en effet, cette précipitation, alors que le changement de gouvernement était imminent.

Très controversée, l'extension de l'usine par adjonction à UP 2, d'une capacité théorique de 400 tonnes par an, de deux unités de 800 tonnes par an, c'est-à-dire UP 2-800 et UP 3, semble répondre à trois objectifs.

Il s'agit d'abord de remplacer à terme l'installation actuelle dans les conditions de fonctionnement sont unanimement présentées comme peu satisfaisantes : il s'agit ensuite de permettre de retraiter l'ensemble des combustibles irradiés des centrales d'E.D.F. ; il s'agit enfin de faire financer une partie de l'extension, c'est-à-dire UP 3 et la moitié du coût de la station de traitement des effluents, par les pays étrangers avec qui la COGEMA a passé des contrats de retraitement de 6 000 tonnes sur dix ans.

De nombreuses incertitudes pèsent sur ce projet. C'est ainsi que le choix entre le retraitement et le stockage ne semble pas avoir été suffisamment étudié, compte tenu des arguments entendus par la mission et sur lesquels il sera possible de revenir, revenir.

Par ailleurs, plusieurs questions demeurent encore sans réponse, notamment à propos des contrats de retraitement de combustibles étrangers.

Dans ces conditions, il m'a semblé raisonnable de proposer d'abord que soit poursuivie la construction d'une installation destinée à remplacer à terme l'unité actuelle et d'une station de traitement d'effluents à très faible rejet ; ensuite, que la construction d'UP 3 soit suspendue dans l'attente des conclusions des travaux d'une commission nationale composée de scientifiques, de techniciens, d'élus, de syndicalistes et de représentants d'associations.

Cette commission serait chargée d'étudier de façon approfondie la gestion des déchets ainsi que les conditions dans lesquelles il est envisagé de retraiter les combustibles étrangers.

Les conclusions de ces travaux devraient être communiquées au Gouvernement avant six mois.

Je dois à la vérité de dire que pour les deux suggestions que je viens de faire — rythme d'engagement des tranches en 1982-1983 et problème de l'usine de La Hague — l'unanimité ne s'est pas faite au sein de la mission.

Un des arguments fréquemment avancés pour refuser un ralentissement du programme nucléaire est le problème de l'emploi.

C'est vrai, il y a imbrication entre emploi et politique énergétique. Mais cette imbrication est complexe et l'on dispose de très peu d'éléments pour y voir clair. La mission a d'ailleurs fait procéder à un rapport d'expertise sur ce thème qui l'a conduite à la conclusion que l'idée d'une politique sociale de l'énergie était, pour ainsi dire, une idée neuve.

Les bases solides sur lesquelles il est possible de s'appuyer sont extrêmement rares et nous sommes donc partis de quelques certitudes simples.

D'abord, il est évident qu'on ne peut concevoir une croissance satisfaisante, et, par conséquent, un niveau d'emploi correct sans un approvisionnement énergétique sûr.

Ensuite, il faut bien constater que les seuls secteurs dont il est possible de mesurer de façon satisfaisante l'évolution de l'emploi sont les secteurs classiques de production et de distribution d'énergie — charbon et raffinage du pétrole. Mais les techniques deviennent complexes et diverses et il est difficile de cerner avec précision les emplois auxquels il est fait appel pour la construction d'une centrale nucléaire ou pour la mise en œuvre d'économies d'énergie.

Enfin, dernière certitude, il n'est pas possible que le développement de l'emploi, malgré son importance justement rappelée par le Gouvernement, soit le seul critère utilisé pour définir ou orienter une politique énergétique, qui doit répondre à bien d'autres exigences, ainsi que je crois l'avoir montré tout à l'heure.

Lorsque l'on parle du nombre d'emplois liés à une filière énergétique donnée, il faut savoir qu'il s'agit de la somme des emplois directs — orientés exclusivement vers la production de la distribution d'énergie — des emplois indirects, orientés vers la production de biens et de services nécessaires à la production énergétique, et de ce que l'on appelle les emplois induits qui sont généralement très difficiles à appréhender.

Ces remarques faites, il est intéressant de noter que l'expert consulté par la mission arrive à la conclusion « qu'à coût égal des filières énergétiques à fort contenu national — nucléaire, économies d'énergie, énergies renouvelables — mobilisent des emplois d'un ordre de grandeur comparable ».

C'est ainsi, et M. le ministre chargé de l'énergie l'a rappelé tout à l'heure, que plusieurs centaines de milliers d'emplois pourraient être créés d'ici à 1990 grâce à un programme énergétique accordant un large soutien aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Je pense à des domaines tels que l'isolation, la régulation — qui permettrait de développer le marché français de la micro-électronique — le bâtiment, les services, notamment dans l'entretien ou le diagnostic, ou encore tout ce qui concerne les immenses possibilités d'utilisation de la biomasse.

La nature des emplois créés par une telle politique ne serait pas la même, c'est évident, que pour un programme nucléaire. Il est certain, par exemple, que la distribution de l'emploi serait meilleure, en termes de structure d'activité, de taille d'entreprise, de qualification requise et de localisation régionale, ce qui présenterait d'ailleurs un intérêt non négligeable pour soutenir les zones d'activité les moins dynamiques.

Autant de raisons, me semble-t-il, de ne pas faire de la question de l'emploi à court terme, un préalable. Chaque problème qui se pose doit être réglé en tant que tel. La nouvelle politique énergétique ne doit et ne peut d'ailleurs, en aucun cas, se traduire par une baisse de l'emploi. Il faudra donc prendre les mesures qui s'imposent dans tous les secteurs où cela sera nécessaire. Mais il serait regrettable que cet argument de l'emploi, souvent mal posé et mal compris, soit le critère déterminant pour définir notre politique énergétique.

Le débat qui s'engage aujourd'hui à l'Assemblée nationale n'aurait qu'une portée très limitée s'il mettait un point final à la réflexion sur la politique de l'énergie. Il doit se prolonger dans le pays, et cela ne peut se faire qu'à travers des structures et des procédures nouvelles adaptées à la volonté de démocratie affichée par le Gouvernement.

Les propositions du rapport Bourjol sont, à cet égard, très intéressantes. Elles ont constitué un excellent document de travail pour la mission.

Je voudrais, pour ma part, mettre l'accent sur deux points particulièrement étudiés par la mission : le référendum et l'aide à apporter au Parlement en matière de choix technologiques.

Il faut d'abord constater que la démocratie implique que ne soient pas confondues les fonctions d'information, de consultation, de décision et de contrôle.

L'information, telle qu'elle a existé jusqu'à présent sur les problèmes énergétiques, n'a pas été véritablement satisfaisante : technocratique, non contradictoire, caractérisée par une tendance marquée à se transformer en propagande, elle n'a pas permis au public d'être en mesure de comparer les niveaux de risques

associés aux diverses filières énergétiques. Trop souvent partielle, simplifiée à l'excès et parfois tronquée, elle a eu tendance à fausser la présentation des problèmes à résoudre et à occulter les choix nécessaires, qu'ils soient de nature politique, économique ou technique. Il en est résulté un manque de crédibilité — dont il ne faut pas s'étonner — d'un message officiel à la fois trop dispersé et trop orienté.

Il faut donc modifier profondément l'organisation de la diffusion de l'information. Une telle exigence est fondamentale pour permettre l'instauration d'un processus de décision démocratique et pluraliste.

En ce qui concerne les procédures de consultation, on ne peut pas dire non plus que celles qui existent actuellement — telles que l'enquête publique — soient véritablement satisfaisantes. Il n'est pas possible de conserver des procédures aussi inadaptées à la préparation de la prise de décision dans un domaine aussi complexe que celui de l'énergie. Les propositions du rapport Bourjol de réformer en profondeur l'enquête d'utilité publique et de la transformer en une procédure d'auditions publiques a le mérite d'associer les citoyens à l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement et le cadre de vie, et j'espère que cette nouvelle disposition pourra être mise en œuvre très rapidement.

Mais la consultation de la population peut et doit aller au-delà. On a fréquemment évoqué l'idée d'un référendum qui serait effectivement un moyen qui permettrait l'expression directe des citoyens. Il faut cependant s'interroger sur le niveau auquel il convient de l'organiser, ainsi que sur les objectifs et la portée du vote qui interviendrait.

Le rapport Bourjol fait remarquer à juste titre que l'organisation d'un référendum au niveau local ou départemental poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait puisqu'il ne s'agirait que d'une procédure consultative, que le périmètre dans lequel il serait organisé serait difficile à définir et qu'enfin il ferait double emploi avec l'audition publique, si elle remplaçait l'enquête d'utilité publique.

Au niveau national, le référendum présenterait un intérêt certain mais il ne serait pas possible, vous le savez, dans le cadre constitutionnel actuel et nécessiterait une révision de la Constitution.

C'est donc au niveau régional que pourrait le plus facilement et, je crois, le plus utilement, être instauré le référendum sur les questions énergétiques.

Il ne s'agirait pas de statuer sur la localisation des sites des équipements d'intérêt national, mais de préciser les grandes options énergétiques régionales en votant, à l'issue d'un vaste débat, sur des variantes présentées par le conseil régional.

Les aspirations de la population pourraient par ce moyen s'exprimer directement, donnant ainsi au pouvoir central et au pouvoir régional de précieuses indications sur leur choix en matière énergétique.

Après l'information et la consultation, venons-en à la décision, et au contrôle, qui concernent essentiellement le Gouvernement et le Parlement. Ce dernier doit pouvoir à la fois formuler des choix — ce qui nécessite qu'il dispose d'une information indépendante — et contrôler l'action du Gouvernement. Or, les moyens actuellement à sa disposition sont tout à fait insuffisants.

En 1980, l'Assemblée nationale avait souhaité que soit mis en place un office d'évaluation des options techniques mais le Gouvernement d'alors l'avait refusé, imposant même pour cela un vote bloqué. L'idée a été reprise par la mission sur l'énergie qui l'a même élargie en ne la limitant pas au Parlement. C'est ainsi qu'il est proposé que soit créé un « conseil supérieur des choix technologiques » qui serait indépendant et dont les objectifs pourraient être : premièrement, la collecte et la diffusion de l'information, d'où qu'elle vienne; deuxièmement, l'élaboration de variantes sur les grandes options de la politique énergétique; troisièmement, le conseil du Parlement, des syndicats et des grandes associations en matière de choix énergétiques.

Cet organisme aurait à sa tête un conseil d'administration comprenant des élus nationaux et régionaux, des syndicalistes, des experts, des représentants des divers milieux de la vie économique, des spécialistes de l'information ainsi que des représentants d'associations.

Le conseil supérieur des choix technologiques serait ainsi le point de passage obligé de toute information concernant la politique énergétique, voire tout grand choix de nature technique. Il pourrait être consulté par le Parlement, de même que par le Gouvernement qui devrait lui soumettre les projets de lois et les décrets envisagés dans ce domaine. Il pourrait être égale-

ment mis à la disposition des grandes associations, dont la représentativité serait reconnue, et qui souhaiteraient disposer d'un avis autorisé sur la crédibilité de leurs projets alternatifs. En liaison avec les organes de presse, de radio et de télévision, ce conseil veillerait à assurer l'information du public.

Telles sont, mes chers collègues, les informations que je désirais vous apporter au terme des travaux de la mission que je préside depuis un mois. Certains estimeront peut-être que mon exposé a été trop long. Je crois au contraire qu'il a été trop court car le thème est complexe et il touche à tant d'autres aspects de notre vie économique et sociale et même de nos rapports internationaux que je me suis en réalité contenté de l'effleurer.

Je souhaite néanmoins vous avoir fourni quelques éléments de réflexion susceptibles de vous aider dans ce débat qui est ouvert dans le pays.

Je tiens à remercier le Gouvernement d'avoir organisé ces deux journées de discussion à l'Assemblée nationale, car elles permettront, je l'espère, une confrontation loyale, dépassionnée mais certainement passionnante, des points de vue en présence. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

— 3 —

#### HOMMAGE A LA MEMOIRE DU PRESIDENT SADATE

**M. le président.** Mes chers collègues, nous venons d'avoir la confirmation de la nouvelle du décès, dans les circonstances tragiques que vous savez, du président Sadate (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

Je tiens, en tant que président de l'Assemblée nationale, m'exprimant au nom de toute la représentation nationale, à dire toute notre émotion et à adresser ce message au peuple égyptien.

Le rôle historique du président Sadate dans ses efforts pour chercher une solution de paix au Proche-Orient soumis à de multiples tensions, lui a valu, dans notre pays comme dans le monde entier, l'estime de tous ceux qui sont attachés à la paix et à une meilleure compréhension entre les peuples.

Le souvenir de la venue du président Sadate à Jérusalem, le 20 novembre 1977, restera inscrit dans nos mémoires.

Je salue aujourd'hui le grand homme d'Etat que l'Egypte et le monde viennent de perdre. (*L'Assemblée se recueille quelques instants.*)

— 4 —

#### PROGRAMME D'INDEPENDANCE ENERGETIQUE

##### Reprise du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** Nous reprenons le débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique.

La parole est à M. Ansart, président de la commission de la production et des échanges.

**M. Gustave Ansart, président de la commission de la production et des échanges.** En auditionnant M. le ministre chargé de l'énergie, en procédant avec lui à un large échange de vues, en constituant en son sein une mission d'information sur l'énergie et, par l'intermédiaire de celle-ci, en entendant des dizaines de personnalités, d'experts, de syndicalistes ouvriers et cadres et en adressant des questionnaires à de très nombreuses organisations, la commission de la production et des échanges avait conscience d'engager l'étude d'un grand problème vital pour l'avenir de la France.

Le pétrole, rendu responsable de la crise, le nucléaire, avec les craintes et les passions qu'il suscite, le charbon, hâtivement et scandaleusement relégué au musée de l'Histoire par certains, la mise en œuvre d'énergies nouvelles, telles sont les questions majeures dans le débat politique et idéologique de notre époque.

Question cruciale dans le monde entier en cette fin du *xx<sup>e</sup>* siècle, l'énergie mérite ce débat, car elle pose de graves problèmes pour l'indépendance nationale, pour la France de demain, pour sa capacité à assurer sa place dans le monde, pour la maîtrise et le développement des industries et des techniques modernes et pour la formation des hommes, notamment celle de notre jeunesse.

Les difficultés énergétiques sont récentes; problème du présent, l'énergie est aussi une question d'avenir. Nous commençons en effet à dessiner le monde dans lequel vivront les jeunes qui auront vingt ans au terme du deuxième millénaire. Nous disposons pour cela de deux décennies, deux courtes étapes qui ne permettent aucune erreur dans nos évaluations et dans nos décisions.

Nous sommes donc à l'heure des grands choix qui engagent tout notre avenir. Nous bâtissons en fait aujourd'hui le système énergétique dont la France aura besoin à l'aube du troisième millénaire.

L'énergie a des implications multiples. Elle est d'abord décisive pour la souveraineté nationale. Le Gouvernement affirme sa volonté de mener une politique indépendante et souveraine, mais la réussite de cette politique repose pour une part essentielle sur sa capacité à assurer et garantir l'approvisionnement énergétique.

Par ailleurs, le développement de la production énergétique est inséparable de la relance de l'économie et de la grande politique industrielle nécessaire à la reconquête du marché intérieur et à l'accroissement de la consommation populaire. Une politique dynamique de l'énergie engendre une politique dynamique de l'emploi car l'extension de l'appareil énergétique est à la base de la création de centaines de milliers de postes de travail nouveaux. Elle suscite des effets d'entraînement dans de nombreuses industries.

Ces réflexions témoignent de la nécessité de traiter des problèmes économiques et sociaux, donc politiques, avec d'autres idées, d'autres méthodes que celles employées dans le passé.

Le poids considérable des investissements énergétiques, leur conséquence sur l'aménagement du territoire, sur la vie et les équilibres régionaux nécessitent dans ce domaine une conception moderne, dynamique et démocratique, qui commande de répartir la production d'énergie dans l'espace national.

L'aménagement harmonieux du territoire, l'essor industriel des régions, conformément à l'esprit de décentralisation, impliquent que dans chacune d'elles soit développée la production d'énergie. Les industries iront là où elle trouveront sur place l'énergie nécessaire à leurs activités; c'est une loi. Ces objectifs supposent une production diversifiée rendant toute leur place aux sources classiques, en particulier au charbon, ouvrant largement les portes au nucléaire et développant les énergies nouvelles.

Je suis, monsieur le ministre, un député qui a lutté durant vingt-cinq années contre l'abandon du charbon. Permettez-moi d'affirmer ma grande satisfaction de le voir enfin réhabilité. Source d'énergie, le charbon est également une matière première pour l'industrie chimique. Celle-ci pourra se développer sur des bases nouvelles, très diversifiées, et contribuer au retour de la prospérité dans des régions en déclin. Je songe notamment au Nord-Pas-de-Calais, aux régions de l'est et du centre de la France.

A ce propos, l'introduction de la notion de coût social est, me semble-t-il, une question capitale. Elle contient en elle-même une façon neuve d'aborder les problèmes régionaux d'aménagement du territoire, des gâchis et du chômage.

Il convient donc de produire et évidemment d'économiser; mais il faut économiser sur les gâchis et non pas sur la satisfaction croissante des besoins. Il faut également promouvoir des technologies économes en énergie.

Monsieur le ministre, il est indéniable que le nucléaire, avec les craintes qu'il suscite, est au centre du débat qui nous réunit aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord, afin de ne laisser planer aucune équivoque en ce qui me concerne, de rendre hommage aux chercheurs, aux ingénieurs, aux techniciens et aux ouvriers qui peuvent s'enorgueillir d'une réussite remarquable dans le domaine du nucléaire. Cependant, le caractère nouveau de cette force productive, les références instinctives aux armes de destruction massive, et — pourquoi ne pas le reconnaître? — le spectre d'Hiroshima, ont commandé des réflexes d'anxiété qui conduisent à des attitudes de rejet.

En ce qui nous concerne, nous ne prenons pas à la légère les craintes exprimées par une partie de l'opinion. Elles sont naturelles et la revendication de la sécurité est légitime. C'est pourquoi nous affirmons que tout doit être mis en œuvre pour convaincre la partie de l'opinion inquiète, par des réalités et par des constats.

Le premier de ces constats, c'est que la voie nucléaire pour la production d'électricité est celle qui a sans doute provoqué le moins d'accidents mortels dans l'activité des hommes. En quelques dix années, près de cent personnes ont trouvé la mort sur les chantiers au cours de la construction du complexe industriel d'Usinor-Dunkerque.

Ce n'est pas l'accumulation des centrales qui est dangereuse, mais celle des fusées nucléaires et la course aux armements. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. Emmanuel Hamel.** Dites-le aux Russes!

**M. Michel d'Ornano.** Une belle théorie!

**M. Gustave Ansart, président de la commission.** *Frédérique Joliot-Curie, ce savant auquel nous devons la fission nucléaire, mêla dans un même combat l'utilisation pacifique de l'énergie et la revendication du désarmement, de la paix et de l'atome au service du progrès et des hommes.*

L'énergie nucléaire pacifique ne doit pas engendrer la peur. Certes, nous devons avoir le souci de promouvoir une large information et d'assurer la sécurité dont le contrôle doit être l'affaire de tous. Il implique la participation des élus, des travailleurs, des associations et, surtout, des syndicats qui ont été considérés pendant trop longtemps — vingt-trois années — non comme des aides indispensables à la vie de notre société, mais comme des adversaires.

Pour que recule la peur du nucléaire, nous devons permettre aux populations d'être partie prenante des choix et du contrôle de la sécurité. La proposition de constitution de commissions régionales de sûreté, de contrôle et d'information, devrait aider au rapprochement avec les populations.

Plus nous favoriserons l'information et le contrôle démocratique, plus nous confondrons ceux qui tentent de présenter le progrès comme porteur de risques inacceptables. De telles craintes ont surgi à chaque étape du développement des sciences et des techniques. Alors que nous venons d'inaugurer le T.G.V., faut-il rappeler les réactions d'angoisse et la campagne de refus qu'a suscitée, au siècle dernier, l'introduction du chemin de fer?

L'expérience et les faits montrent qu'en France, l'utilisation du nucléaire civil s'est accompagnée d'une grande sécurité du travail.

De nos jours, autrement réels et graves sont les accidents et les maladies professionnelles qui frappent des dizaines de milliers de travailleurs dans l'industrie classique, sans cependant soulever l'émotion et la passion que certains entretiennent à propos du nucléaire. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Oui, il faut prendre en compte sans restriction les problèmes de la sécurité et des nuisances du nucléaire, pour mieux maîtriser et développer cette source nouvelle d'énergie qui ouvre des perspectives illimitées dans le domaine des technologies modernes.

Nous vivons l'époque où se concrétise la prévision d'Einstein selon laquelle « les phénomènes de la radioactivité sont la force la plus révolutionnaire du progrès technique depuis la découverte du feu par l'homme préhistorique ».

Les décisions que nous avons à prendre aujourd'hui concernent notre présent en même temps qu'elles engagent l'avenir. Elles ont pour but de garantir la croissance économique, de réduire le chômage, de susciter des emplois nouveaux par centaines de milliers, de revitaliser des régions entières. Elles tendent à doter notre pays d'un appareil énergétique nouveau, à ouvrir de nouvelles perspectives de travail et de vie sur la base d'avancées scientifiques et technologiques sans précédent.

Le chargement, dans ce domaine, c'est de valoriser toutes les sources nationales d'énergies — anciennes et nouvelles — d'effectuer des choix nationaux clairs et cohérents en matière d'énergie nucléaire et charbonnière, d'asseoir la politique industrielle de la France sur la production nationale d'énergie dont elle a besoin.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que le président de la commission de la production et des échanges tenait à présenter dans ce débat qui engage l'avenir énergétique et industriel de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

**M. le président.** Afin que puisse s'instaurer un débat plus complet et plus animé entre les députés et le Gouvernement, la conférence des présidents du mardi 29 septembre a décidé que les intervenants auraient la faculté de poser au Gouvernement de brèves questions auxquelles le ministre s'est engagé à répondre dans les mêmes formes.

Dans cette phase du débat, qui va débiter maintenant, les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre et pour les temps de passage suivants :

Union pour la démocratie française .....	20 minutes
Communiste .....	15 minutes
Rassemblement pour la République .....	20 minutes
Socialiste .....	30 minutes

Lorsque chacune de ces périodes comprenant les questions et les réponses sera épuisée, j'appellerai les questions du groupe suivant.

Je rappelle que chaque auteur de question dispose, selon le cas, de deux ou trois minutes.

Dans l'intérêt du débat, je demande instamment aux intervenants de respecter ces temps de parole et au Gouvernement de répondre avec la plus grande concision.

J'indique enfin à l'Assemblée que les orateurs principaux des groupes interviendront demain après-midi selon la formule classique, après la déclaration du Premier ministre.

#### Rappel au règlement.

**M. Emmanuel Hamel.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, je vous remercie de votre courtoisie.

Je tiens seulement à marquer que certains d'entre nous qui, par respect des engagements qu'ils ont pris au cours de leur campagne électorale, auraient souhaité s'exprimer dans ce débat, n'en auront pas la possibilité étant donné l'insuffisance du temps de parole accordé à leur groupe.

**M. le président.** La répartition des temps de parole est examinée avec le plus grand soin et le plus grand scrupule par la conférence des présidents, mais celle-ci est aussi tenue par le respect des règles de la proportionnelle.

#### Reprise du débat.

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ma question concerne les quatre tranches du programme de Flamanville.

Pour le département de la Manche, département qui souffre, vous le savez, monsieur le ministre, d'un grand retard en matière d'industrialisation, la construction de ces quatre tranches de 1 300 mégawatts électriques représente de longue date une chance. Or des propos contradictoires ont été tenus quant à l'achèvement de cet ensemble, de sorte que nous sommes dans la plus grande incertitude.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que mon collègue M. d'Ornano vous a posé une question écrite à laquelle il n'a pas encore été répondu. Un membre de votre cabinet aurait « rassuré » un représentant de l'un des mouvements anti-nucléaires en lui indiquant que les tranches 3 et 4 ne seraient pas construites.

Compte tenu, d'une part, de la nécessité pour la nation, me semble-t-il, d'aller aussi loin que possible dans l'achèvement d'un programme — je ne comprends d'ailleurs pas très bien, monsieur le ministre, pourquoi vous tenez tellement à le ralentir — et, d'autre part, surtout des exigences de l'emploi dans le département de la Manche, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me fournir des précisions sur ce point.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Monsieur le président, je préfère répondre à l'ensemble des orateurs d'un même groupe.

**M. Michel d'Ornano.** Ce n'est pas possible !

**M. le président.** Chaque ministre est libre de procéder comme il l'entend.

La parole est à M. Michel d'Ornano.

**M. Michel d'Ornano.** Je rappelle simplement, monsieur le président, que l'usage veut que le ministre interrogé réponde à chacune des questions qui lui sont posées.

J'ai longtemps été membre du gouvernement et je répondais aux questions les unes après les autres.

**De nombreux députés socialistes.** Peut-être, mais c'est fini !

**M. Emmanuel Hamel.** C'est regrettable !

**M. le président.** Chaque ministre organise son comportement parlementaire à sa guise !

**M. Louis Darinot.** Naguère, on ne répondait même pas à toutes les questions !

**M. le président.** La parole est à M. Micaux.

**M. Pierre Micaux.** Monsieur le ministre, j'aimerais connaître très clairement votre position sur les réseaux de chaleur.

Les centrales nucléaires n'ont un rendement que de l'ordre de 30 p. 100. Puisque vous disposez de la loi relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur, que nous vous avons léguée, il s'agirait d'élever ce rendement aux environs de 80 p. 100.

Dans le département de l'Aube, que je représente ici, le projet en cours de réalisation de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine pourrait vous permettre de desservir les ménages, les industries et également l'agriculture, en direction bien sûr de

Nogent-sur-Seine, de Romilly-sur-Seine et, bien évidemment, de l'agglomération troyenne. Je précise que, sous l'agglomération troyenne, nous avons à notre disposition un gouffre énorme, dans lequel, en période estivale, pourrait être enmagasinée une certaine quantité de chaleur qui serait restituée en période hivernale.

Mes questions sont les suivantes :

Premièrement, avez-vous véritablement, en la matière, une politique volontariste ?

Deuxièmement, pour 1982, qu'avez-vous inscrit à votre projet de budget ? Nous n'en savons encore rien du tout.

Troisièmement, accompagnez-vous les études d'un effort gouvernemental national ?

Quatrièmement, pour la réalisation et l'exploitation de ces projets de distribution de chaleur, conduisez-vous une politique financière qui accompagnera ces projets ?

**M. le président.** Vous voulez répondre à ces deux groupes de questions, monsieur le ministre ?

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Oui.

**M. le président.** C'est, en effet, plus vivant.

**M. Michel d'Ornano.** Ah !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** J'ai pour habitude, mesdames, messieurs, de répondre à toutes les questions qui me sont posées.

Les deux premières tranches de la centrale de Flamanville sont programmées. Nous n'avons jamais dit que les tranches 3 et 4 ne seraient pas réalisées. Tout dépend du bilan qui sera dressé à l'issue de ce débat. Il faut être très clair.

En ce qui concerne les réseaux de chaleur, je suis effectivement en possession d'une étude très précise que l'un d'entre vous d'ailleurs m'a remise par le biais de la commission locale d'information de Nogent. L'étude qui accompagne le premier rapport de cette commission me paraît très intéressante. L'utilisation de ce fluide chaud est, me semble-t-il, positive.

Je souhaiterais m'entretenir avec l'association des maires de grandes villes ou l'association des maires de France afin que soit élaboré de manière contractuelle un véritable plan ou un programme d'organisation de ces réseaux de chaleur qui ne concernent pas seulement ce type de fluide mais aussi l'utilisation des ordures ménagères. J'ai eu l'occasion de m'expliquer sur ce point.

Sur le plan financier, je ferai quelques observations.

La subvention qu'il est projeté d'accorder pour l'année 1982 au bénéfice de l'agence pour les économies d'énergie sera augmentée de 50 p. 100.

Sans vouloir anticiper sur certaines questions, je suis convaincu que les assemblées régionales, plutôt que de disperser les subventions qu'elles allouent, devraient pouvoir les regrouper de telle sorte qu'elles soient plus incitatives à l'installation des réseaux de chaleur. C'est en effet un domaine où l'utilisation rationnelle de l'énergie peut être le plus prometteur.

S'agissant de la géothermie, spécialement dans le bassin parisien, le risque géologique n'existe pas. Dès lors qu'il s'agit d'équiper quelque 3 000 logements, il y a un optimum dimensionnel qui peut être très profitably sur le plan de la rentabilité économique.

**M. le président.** La parole est à M. Michel d'Ornano.

**M. Michel d'Ornano.** Je me permets, monsieur le ministre, de vous signaler qu'une contradiction subsistait entre le compte rendu que vous aviez fait après le conseil des ministres, cet été, sur les sites gelés — selon lequel les tranches 3 et 4 du programme de Flamanville n'étaient pas gelées et, par conséquent, devaient, nous semblait-il, être engagées normalement — et la réponse de deux membres de votre cabinet à une question d'un dirigeant d'une organisation écologique, qui déclaraient que les tranches 3 et 4 ne seraient pas réalisées ; cette affirmation a été publiée et jamais démentie.

Par conséquent, M. Daillet et moi-même souhaiterions vous entendre confirmer que les tranches 3 et 4 de Flamanville ne sont pas gelées et qu'elles seront bien réalisées.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Il n'y a aucune équivoque possible.

Les tranches 3 et 4 n'étaient pas programmées pour 1982-1983. C'est donc la raison pour laquelle elles ne figuraient pas dans le compte rendu des décisions du conseil des ministres du 30 juillet dernier.

**M. Michel d'Ornano.** Les tranches 3 et 4 de la centrale de Cattenom, qui n'étaient pas programmées, étaient bien gelées.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Si, elles étaient programmées ! Mais en ce qui concerne ces deux nouvelles tranches dont vous parlez...

**M. Michel d'Ornano.** Il suffit de dire oui ou non !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** ... elles seront réalisées en fonction du bilan que nous allons dresser, mais elles ne sont pas programmées pour les années 1982-1983.

**M. Jean-Marie Daillet.** Nous restons dans l'incertitude !

**M. le président.** Toujours pour le groupe U. D. F. dont le temps a été écourté par l'intervention de M. d'Ornano, la parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Je souhaite que le ministre soit plus précis dans sa réponse à cette deuxième question : *quid* de l'extension de l'usine de retraitement de La Hague ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** La réponse du Gouvernement est très précise.

Premièrement nous sommes favorables au principe du retraitement.

Deuxièmement, l'extension de l'usine de La Hague doit se réaliser en tenant compte des exigences de sécurité, de l'évolution de nos propres besoins et du respect des engagements internationaux.

Nous avons créé, il y a quelques semaines, une commission locale d'information, présidée par M. Darinot. J'ai déjà eu l'occasion de vous préciser que, selon le souhait de M. le Premier ministre, une commission scientifique permanente de spécialistes serait créée pour suivre les problèmes de La Hague.

Ce point sera développé demain par M. le Premier ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Mathieu.

**M. Gilbert Mathieu.** Monsieur le ministre, ma question peut paraître anodine puisque demain d'éminents responsables viendront s'exprimer devant nous.

Je ferai néanmoins remarquer, monsieur le ministre, que les discours que nous avons entendus cet après-midi sont la répétition des déclarations quotidiennes du Gouvernement qui veut, bien sûr, se donner bonne conscience en la matière et se trouve généralement confronté à une alternative : récuser d'abord systématiquement l'héritage du passé et ensuite l'accepter dans son meilleur sans en faire le moindre inventaire positif et objectif.

Il s'ensuit plusieurs contradictions.

Contradiction d'affirmer hier que la S. N. C. F. est en faillite et d'inaugurer aujourd'hui le T. G. V. en annonçant la réalisation prochaine de nouvelles unités. Contradiction encore de rejeter aujourd'hui le nucléaire et de le reconnaître comme étant quasiment indispensable à la vie de la nation et tout à l'honneur du génie de notre pays.

Néanmoins, dans le même temps, le Gouvernement veut sauver la face, sa face, en faisant plaisir à une certaine frange qui lui a donné ses voix sous caution d'arrêt partiel du nucléaire.

**M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)** La question !

**M. Gilbert Mathieu.** Tant pis si l'on sacrifie les forces vives de notre nation...

**M. Jacques Santrot.** Au fait !

**M. Gilbert Mathieu.** ... qui, du chercheur à l'ingénieur, de l'entrepreneur à l'ouvrier, a travaillé sur le programme nucléaire français et ne demande qu'à continuer à le faire !

J'en arrive à ma question (*Ah ! sur les bancs des socialistes*) qui est peut-être une question locale mais également une question générale qui reviendra demain.

On m'exusera mais elle concerne plus particulièrement ma circonscription, celle de Montbard en Côte-d'Or, où est implantée l'usine Vallourec.

Vallourec, qui compte à Montbard et aux Laumes 2 200 salariés, travaille, depuis l'origine du programme nucléaire, à la fabrication des tubes longs de générateurs de vapeur. Cette fabrication est le support indispensable des ateliers de cette grande entreprise. Or si le programme nucléaire est réduit, les années 1982 et 1983 seront très gravement perturbées et les années 1984 et 1985 se solderont par un passif que je vous laisse le soin de deviner.

Il s'ensuivra inévitablement, monsieur le ministre, une remise en cause de l'emploi local et, d'ores et déjà, l'inquiétude commence à se faire jour.

Ma question est la suivante : monsieur le ministre, si nous devons assurer notre indépendance énergétique — chacun l'a dit et chacun le veut — si nous devons sauvegarder l'emploi — chacun l'a dit et chacun le veut — comment pensez-vous concilier ces deux objectifs prioritaires si le projet de réduction du programme nucléaire est suivi à la lettre ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Vous êtes vraiment pessimiste quant à l'intelligence des hommes et des femmes qui se trouvent dans l'entreprise que vous avez citée en exemple.

**M. Gilbert Mathieu.** Non !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Vous le paraissez !

Personnellement, je suis optimiste. Je ne les connais pas, mais je leur fais confiance.

D'abord, il ne faut pas oublier que l'une des chances de notre industrie nucléaire réside aussi dans l'exportation. Nous devons, les uns et les autres, nous employer à développer coordination et présence. Vous ne pouvez pas ne pas y être favorable !

Lorsque j'observe les principales entreprises — notamment les plus grandes et sans doute celle que vous citez — je constate qu'elles réalisent déjà un effort de diversification.

Je connais mes dossiers. Chez Creusot-Loire, par exemple, je vous garantis que les ingénieurs et tous les personnels ont prouvé leur intelligence et leur capacité d'initiative en matière de diversification.

L'utilisation rationnelle de l'énergie constitue un vaste champ d'intervention.

Nous n'avons donc pas négligé l'emploi. Mieux, nous estimons qu'une production diversifiée est le meilleur moyen d'assurer l'indépendance de nos entreprises. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

**M. Emmanuel Aubert.** Nous ne sortons pas de la logomachie !

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le ministre, notre région — en tout cas la vôtre et la mienne — la Bretagne, est, avec la Corse, celle où la consommation et la production d'énergie sont les plus faibles par habitant. L'avenir énergétique de la Bretagne me paraît gravement mis en péril par l'abandon du projet de la centrale nucléaire de Plogoff. Je vous concède que le site eût pu être différent. Mais il n'est pas question, dans le programme que vous nous avez présenté, d'une centrale nucléaire de remplacement ailleurs en Bretagne. C'est pourtant bien de cela, me semble-t-il, dont a besoin la Bretagne qui importe plus de 80 p. 100 de l'énergie qu'elle consomme !

Vous savez fort bien qu'elle ne deviendra pas une grande région industrielle, tant qu'elle ne sera pas dotée de ressources énergétiques propres.

On a parlé d'une centrale à charbon ! Quelle pollution nous promet-on ? Quel pitoyable apport à l'indépendance énergétique de notre région et de notre pays !

Monsieur le ministre, à un moment où vous dédouanez, en quelque sorte, ceux qui comme moi exhortent le Gouvernement à aller dans le sens du nucléaire — sinon vous ne prévoiriez pas 60 à 70 millions de t.a.p. à l'horizon 1990 — il est inconcevable de laisser la Bretagne à la traîne.

Je vous demande d'y réfléchir, de faire en sorte que notre région, qui a tant fait depuis quinze ans pour rattraper la moyenne française, ne soit pas de nouveau handicapée à l'avenir par son infériorité énergétique.

Qu'envisagez-vous pour le développement de la Bretagne et pour que, nous aussi, nous ayons le nucléaire ou tout au moins l'énergie en partage ?

**M. Pierre Jagoret.** Une centrale dans votre secteur !

**Mme Marie Jacq.** Dans votre jardin !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** En ce qui concerne Plogoff, une élection présidentielle, sur le plan juridique, l'emporte sur un avis consultatif émis par un conseil régional. Ne pas accepter un tel constat revient à remettre en cause l'un des piliers de la V<sup>e</sup> République.

Pour ce qui est de la Bretagne, nous avons fait des propositions très précises, qui ne concernent pas simplement « notre » région — je vous prie d'excuser ce possessif. Nous souhaitons que chaque assemblée régionale élabore un plan régional énergétique.

**M. Michel Berson.** C'est cela la procédure !

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Prochainement, peut-être au printemps, si ce n'est avant, l'assemblée régionale de Bretagne présentera des propositions. C'est sur la base de ce plan régional énergétique que des choix devront être faits et que le Gouvernement sera appelé à arbitrer.

Je vous prie de croire, monsieur Bouvard, que la question énergétique bretonne dépasse de très loin la construction de telle ou telle centrale, quelle qu'en soit la nature.

Je suis persuadé que si, dans un souci d'utilisation rationnelle de l'énergie, nous élaborons des schémas de transports en commun et nous mettons en place un autre urbanisme, nous pourrions être, vous et moi, fiers de notre région.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** En 1990, le pétrole demeurera prépondérant dans notre approvisionnement en énergie. Cette constatation implique une meilleure utilisation des ressources contrôlées par les sociétés pétrolières françaises, qui représentent l'équivalent des trois quarts de notre consommation et qui, pour l'essentiel, proviennent de la zone franc.

Une quantité considérable de devises pourrait être économisée en réorientant une part de ces disponibilités vers le marché national.

Ensuite, une condition de sécurité doit être réalisée : la diversification de nos approvisionnements, avec notamment l'établissement de contrats de pays à pays, les compagnies n'intervenant alors que comme prestataires de services.

La valorisation optimale de nos achats de brut suppose le développement de nouvelles capacités de raffinage. Il faut, pensons-nous, doubler les capacités de conversion. Les investissements nécessaires ont été chiffrés à près de 20 milliards de francs et leur poids doit être considéré au regard des profits fabuleux qu'ont amassés les compagnies pétrolières. Les Français, qui une fois encore vont bientôt payer plus cher leur carburant, ne comprendraient pas qu'un gouvernement de gauche laisse quasi intact le magot des « majors » au détriment du trésor public et des usagers.

Quelles sont, monsieur le ministre, vos réponses à nos préoccupations, que je résume : rapatriement d'une part plus grande de la production des compagnies françaises, diversification et contrats de pays à pays, développement de nos capacités de distillation par craquage et, enfin, réforme de la fiscalité pétrolière ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Nous sommes très attachés à la diversification. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, nous établirons des relations contractuelles avec le secteur du raffinage et le Gouvernement discutera plus précisément de la question lors du conseil des ministres de la dernière semaine de novembre.

La redevance fiscale sur la production des sociétés pétrolières a rapporté l'année dernière un milliard de francs et le projet de budget pour 1982 prévoit le doublement de cette somme. Enfin, je rappelle que la France est le pays européen où la contribution des compagnies pétrolières produisant sur notre territoire est la plus élevée.

**M. Louis Odru.** C'est nettement insuffisant encore, monsieur le ministre ! Il y a de l'argent pour votre Gouvernement dans les compagnies étrangères !

**M. le président.** La parole est à Mme Goeuriot.

**Mme Colette Goeuriot.** Monsieur le président, me permettez-vous de lier les deux questions que je dois poser ?

**M. le président.** Bien entendu !

**Mme Colette Goeuriot.** Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, nous avons exprimé notre opinion à propos de votre proposition de mettre en chantier six tranches nucléaires. Je voudrais cependant vous interroger sur quelques contradictions que ce choix fait apparaître. Vous le justifiez par le risque de suréquipement et les incertitudes à l'horizon 1990.

Or vous reconnaissez vous-même que « les plages d'incertitudes sur les consommations et sur les approvisionnements sont considérables ». J'y ajouterai que la réalisation des objectifs d'économies d'énergie est tout autant aléatoire.

Il existe donc deux risques : celui de surcapacité et celui de rupture des approvisionnements.

Votre expert, M. Hugon, a écrit, à propos des risques, que les conséquences d'un sous-équipement ne peuvent en aucun cas être comparées à celles d'un suréquipement. Il souligne les importantes possibilités d'exportation qui seraient susceptibles d'amortir ce suréquipement.

Son avis est confirmé par le comité de l'énergie nucléaire en ces termes : « les inconvénients (du suréquipement) se limitent à un excédent de production temporaire qui pourrait, d'ailleurs, être exporté vers nos voisins ».

Pour sa part, le Conseil économique et social voit en ce suréquipement une « garantie » au cas où tous les objectifs ne seraient pas réalisés et une possibilité d'exportation. M. Hugon utilise aussi cet argument.

Par ailleurs, le bas coût relatif de l'électricité nucléaire est reconnu comme un facteur incitatif à l'installation d'entreprises fortes consommatrices d'énergie mais hautement productives de valeur ajoutée.

En fait, aucun des organismes consultés ne considère qu'une surcapacité serait désastreuse. Leur opinion me semble peser autant que celle d'autres « experts » ne représentant qu'eux-mêmes et, de ce fait, n'ayant aucune responsabilité devant la nation.

Le rejet du nucléaire par l'opinion publique est également un argument irrecevable.

Je vous communiquerai, monsieur le ministre, un dossier qui m'a été remis par les élus des communes concernées par le site de Golfech : 144 élus sur 230 ont déjà signé la demande de poursuite des travaux ; des centaines de travailleurs, des organisations diverses allant de la C. G. T. au groupement des P. M. E. demandent la poursuite du chantier ; la population d'une commune près du site, Auvillar, a élu à la place d'un maire et d'un conseil municipal démissionnaires, hostiles à la centrale, des partisans du chantier ; un sondage d'opinion réalisé tout récemment donne les résultats suivants : 61 p. 100 des personnes interrogées considèrent le chantier comme une bonne chose, 29 p. 100 comme une mauvaise.

Dans ma région lorraine, la suspension des troisième et quatrième tranches de Cartenom serait un non-sens économique et social. En revanche, sa réalisation permettrait d'assurer notre indépendance énergétique et d'exporter une énergie vitale pour l'avenir.

Par-delà les constructions des chantiers et des infrastructures, les retombées sur l'emploi sont des éléments d'appréciation qu'il convient de prendre absolument en compte. C'est pourquoi je demande au Premier ministre d'engager la responsabilité du Gouvernement en prévoyant un nombre de tranches suffisant pour éviter la fermeture de sites déjà engagés, laquelle aboutirait à un gâchis inacceptable.

Ce serait prendre en compte l'opinion des élus locaux qui se sont très majoritairement exprimés pour la poursuite des travaux.

**M. Pierre Weisenhorn et M. Claude Birraux.** Très bien !

**Mme Colette Goeuriot.** La réduction du programme nucléaire aura des conséquences dans l'industrie pour les travailleurs et les entreprises. Quelles sont ces conséquences ?

Les hésitations du Gouvernement à propos des surrégénérateurs risquent de se traduire par un démantèlement des équipes travaillant sur ce projet et la perte de notre avance technologique.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est très vrai !

**Mme Colette Goeuriot.** Le Gouvernement s'engage-t-il à poursuivre les études par la construction de Super-phénix II afin de disposer, comme le recommande le comité de l'énergie atomique « d'un dossier technique et industriel complet pour décision après un an de fonctionnement de Super-phénix » ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Toutes les propositions que nous avons faites tendent à assurer notre sécurité énergétique car les incertitudes nationales et internationales sont très grandes.

Le passage de neuf à six tranches n'entraînera pas de difficultés sociales et économiques.

Puisque nous sommes fiers, les uns et les autres, de notre industrie nucléaire, nous devons en percevoir des dividendes sur le plan international. Je note d'ailleurs que le retentissement de ce débat hors de nos frontières est très grand.

Un certain nombre d'entreprises liées à la production nucléaire ont déjà engagé des programmes de diversification des activités très poussés, qui produiront leurs fruits dans les années à venir. Je pourrais vous donner les noms de trois ou quatre entreprises et vous verriez que nos orientations, nos choix ont pour critère déterminant la sauvegarde et la défense de l'emploi.

Sur Super-Phénix II, notre position est connue : il doit être considéré comme un instrument expérimental dont il convient d'étudier la faisabilité technique.

**M. le président.** La parole est à M. Combasteil.

**M. Jean Combasteil.** Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que l'énergie hydro-électrique fournirait 14 à 15 millions de t. e. p. à l'horizon 1990. Je m'en félicite, sachant ce qu'ont représenté et ce que représentent encore les équipements hydro-électriques de la Dordogne et de ses divers affluents.

Il convient de mettre rapidement en œuvre ce plan. Quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les projets d'aménagement qui ont été bloqués, notamment la dizaine de projets pour lesquels les procédures sont terminées et qui ne posent aucun problème d'implantation ? Ils représentent une production de l'ordre de 500 millions de kilowatt-heures.

Leur mise en chantier aurait des conséquences économiques très positives pour les régions rurales défavorisées qui sont, en général, concernées par ce type de travaux. Autrement dit, en même temps que l'on participerait au développement du potentiel énergétique français, on agirait sur l'emploi et sur l'activité de nombreuses entreprises de travaux publics.

Que compte faire le Gouvernement pour la centrale marémotrice du Mont-Saint-Michel ?

Dans la loi relative aux économies d'énergie, l'ancienne majorité avait relevé le seuil pour le régime de concession de la production autonome d'électricité de 500 à 4 500 kilowatts. Cette décision avait pour objet de permettre aux investisseurs privés de réaliser de bons placements. Avez-vous l'intention de faire abroger cette disposition ? Elle pourrait être remplacée par des mesures permettant à E.D.F. de réaliser elle-même les micro-centrales qui se justifient ou de créer des filiales auxquelles seraient associées, par exemple, les collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Dans notre projet de bilan pour 1990, la production hydro-électrique doit être en augmentation de 1 à 1,5 million de t.e.p. Je suis convaincu qu'une approche régionale du problème apporterait des résultats positifs. J'emploie le conditionnel car le résultat doit varier de région à région.

Le projet de la baie du Mont-Saint-Michel est très ancien, qui peut être rapproché à cet égard de celui du tunnel sous la Manche. Il faut en réétudier les données et voir quel type d'équipement intégré pourrait être réalisé, dans un souci de rentabilité.

Quant à la disposition législative dont vous avez parlé, une étude est en cours.

**M. le président.** La parole est à M. Odru.

**M. Louis Odru.** Le Gouvernement propose plusieurs mesures tendant à accroître les possibilités d'intervention des Français dans le domaine énergétique. Nous les approuvons bien évidemment. Cependant, dans deux domaines, il nous apparaît nécessaire de prendre des dispositions supplémentaires.

Il s'agit d'abord de la part que pourraient prendre les travailleurs, leurs syndicats, leurs comités d'entreprise, leurs comités d'hygiène et de sécurité dans le contrôle de l'utilisation des fonds publics destinés à économiser l'énergie soit dans l'industrie soit dans l'habitat collectif. Nous souhaiterions en effet une meilleure intervention des travailleurs afin d'être assurés de la bonne utilisation des crédits là où ils sont prévus.

Autre domaine d'intervention où il serait utile de renforcer le dispositif de contrôle des salariés : l'industrie de l'énergie. Dans les mines ou dans les installations nucléaires de base, il nous semble utile que les organismes émanant des salariés disposent de davantage de pouvoirs allant jusqu'à l'interruption de l'activité de l'entreprise si les risques encourus sont jugés trop grands ou au droit pour les organismes de sécurité de s'opposer à des conditions de travail mettant en cause la santé des travailleurs.

Que pensez-vous de nos propositions, monsieur le ministre ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé de l'énergie.

**M. le ministre chargé de l'énergie.** Il est très important de développer les droits et les pouvoirs de contrôle des travailleurs. Cette affirmation générale reçoit une application particulière eu égard à la spécificité des activités. A titre d'exemple, le ministre du travail est favorable — c'est une opinion personnelle — à la création de conventions de sites.

En effet, des travailleurs appartenant à diverses entreprises, et relevant quelquefois de différents statuts, peuvent être employés sur un site énergétique donné, et l'idée de ces conventions de sites pourrait être extrêmement avantageuse. Ce n'est d'ailleurs pas une idée nouvelle car elle s'applique déjà sur de grands chantiers, mais il conviendrait peut-être d'en étudier la généralisation.

Enfin nous nous attacherons davantage au contrôle médical et biomédical.

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement sur son programme d'indépendance énergétique, en application de l'article 49, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.